

# Le Réveil DU MIDI

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES  
JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

N°2412

1,00 €

SEMAINE  
DU 15 AU 21 AVRIL 2016

VENDREDI 15 AVRIL 2016



## Aramon : un potentiel post-thermique?

### ACTU

Unîmes : "Il ne faut pas  
s'affranchir de l'audacieux"

P.3

### ECONOMIE

La départementalisation des  
CCI appelle l'union

P.4

### CEVENNES

Les Fumades visent  
3 000 curistes par an

P.6

## Panama Pschitt

L'affaire des «Panama Papers» qui fait vibrer les gothas mondiaux n'en finit pas de produire du vide. En quelques jours, c'est l'expression même de la cosmétique entre haute-finance et politique : quelques noms lâchés en pâture à la vindicte populaire des «citoyens» payeurs, eux.

Hors un ministre contraint à la démission en Finlande et Cameron déstabilisé en Angleterre, il y a peu de réactions. Bercy en profitera pour scruter quelques comptes, mais en même temps ils sont tellement «débordés» par les dossiers de régularisation repentante... En attendant, banques et organismes financiers sont toujours à l'abri. La Société Générale, priée de rendre des comptes, s'habille d'innocence. Après tout, ils se sont bien «fait avoir» par Jérôme Kerviel, à ce niveau de béatitude financière, nul doute qu'ils n'ont aucune responsabilité dans les 1 000 sociétés offshore gîtant dans leurs dossiers à l'insu de leur plein gré.

En attendant, les citoyens ordinaires continuent à payer des agios au moindre débordement et des impôts pour financer routes, écoles, hôpitaux, tout en épinglant ces 30 Mds€ de «social», si coûteux et honteux. Les 435 Mds€ offshore échappent sans honte à la dite contribution nationale. Tant que nos migrants sont fiscaux, c'est que la France baigne dans l'aisance non? SV

## Le Réveil DU MIDI

Edité par la SARL Presse Edition Publicité  
43 bd Gambetta - 30000 Nîmes  
Tél. 04 66 76 18 90 - Fax 04 66 76 18 91  
Courriel : reveil.du.midi@wanadoo.fr  
Site internet : www.lereveilmididi.fr  
Plateforme dématérialisée :  
http://lereveilmididi.e-marchespublics.com  
Abonnement : 45 € - Web uniquement : 25 €  
Durée : 50 ans - Constitution : 1968  
RCS NIMES C 680 200 425  
Associés : Dejax M.C., Pons M., Boulet D.  
Directrice de la publication gérante : Marie Christine DEJAX  
Rédaction : Sophie VANEËCKE, les correspondants  
Photocomposition : Le Réveil du Midi  
Maquette : V. FARINA, J. BURTON, S. VANEËCKE  
Crédit photo : DR, Conseil général,  
Mairie de Nîmes, Le Réveil du Midi  
Impression : Imprimerie Clément - Le Vigan  
N° de Commission Paritaire : 0716 C 81583  
ISSN : 1257 - 1172  
Dépot légal à parution

## Aramon : un potentiel post-thermique ?

La cheminée de 250 m de haut qui veille, comme la madone, sur Aramon et la communauté de communes du Pont-du-Gard, c'est fini, même «le symbole» tombera au grand dam de Michel Pronesti, maire d'Aramon.



En préfecture, le 8 avril, se tenait la 2ème table ronde qui réfléchissait à un devenir post-thermique du site. EDF a réalisé un diagnostic territorial mais les dégâts collatéraux vont peser. La réponse cosmétique avec programme «Energies du Gard» et dispositif «cleantech», risque de ne pas être assez rapide.

### Centrale

Une centrale au fuel de 1400 MW qui a fonctionné moins de 200 heures en 2015 et seulement pour des essais... La fermeture était annoncée dès la 1ère table ronde d'octobre 2015, mais il reste la perte de recettes fiscales de 4 M€/an pour la communauté de communes du Pont-du-Gard et un marché de maintenance de l'ordre de 9 M€/an pour les entreprises. Déconstruction et mise en sécurité dureront 10 ans et coûteront 30 à 60 M€.

### Préserver ?

Didier Lauga, préfet, répondait à la demande expresse de Ségolène Royal du 25 février : rétablir un capital emploi équivalent à l'existant et «reconstruire» la fiscalité pour le territoire. La réponse n'est pas si simple à inventer. Quant à EDF, «les sala-

riés sont actuellement en cours de redéploiement sur différents sites EDF et une soixantaine d'emplois sera générée par le chantier de démolition des installations techniques prévu sur dix ans», a confirmé Jean-Yves Marjorel, représentant régional d'EDF. 96 salariés et «aucun licenciement» donc pas d'obligation légale. En attendant, Christine Ecuyer directrice du site laissera les clés au 1er septembre à M. Munier, directeur du Centre Post Exploitation en région parisienne qui gère 30 sites, dont 15 comme Aramon. Deux cadres seront dédiés à la question.

### Péréquation tueuse

Pour la communauté de communes du Pont-du-Gard, la punition est fiscale et double; aux 4 M€s'ajoute la contribution au système de solidarité du territoire et de la péréquation; une participation importante qu'ils devront continuer à acquitter. Dans les villages voisins de la centrale, une centaine de familles qui partent représentent environ 400 personnes, des enfants en moins dans les écoles, des impôts locaux qui s'envolent, le prix du foncier qui baisse puisque l'attractivité du territoire va diminuer... L'impact est direct pour les entreprises sous-traitantes (9M€/an).

Ainsi, 14 personnels qui étaient employés à temps plein par la centrale ne sont pas «reclassés» par EDF et rentrent au bercail, fragilisés.

### Plan Energie du Gard

EDF va activer un Plan Energie pour «rechercher de nouvelles activités sur le site d'Aramon» avec des pistes tous azimuts : la déconstruction; la création d'un «campus sur les process et technologies en milieu sensible et la gestion du risque, tout juste validé»; l'implantation de nouvelles entreprises avec la filiale EDF de soutien à l'investissement. Sur une «réserve stratégique» sur les 42 hectares, en grande partie inondables, EDF propose une reconversion des friches sur trois axes dont un parc photovoltaïque et un pôle énergétique Biogaz et combustible solide de récupération (ordures ménagères et déchets issus de l'agriculture).

Prochain rendez-vous en octobre, mais le député Patrice Prat attend «une politique plus volontariste et l'envoi de signaux forts au territoire. Les bonnes intentions ne suffiront pas. C'est 5 à 10 ans de désert qui se profilent, or il faut agir vite». SV

## SOMMAIRE

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>2</b> <b>Actu</b><br/><b>INDUSTRIE</b> : Aramon : un potentiel post-thermique?<br/><b>Humeur</b> : Panama Pschitt</p> <p><b>3</b> <b>Gard</b><br/><b>SECURITE</b> : Jean-Pierre Sola nouveau DDSP : «être imaginatif» pour travailler en proximité<br/><b>UNIVERSITE</b> : Unimes : «Il ne faut pas s'affranchir de l'audacieux»</p> <p><b>4</b> <b>Gard</b><br/><b>ECONOMIE</b> : La départementalisation des CCI appelle l'union</p> <p><b>5</b> <b>Gard</b><br/><b>SANTE</b> : Un phoque pour soulager les résidents du pôle gérontologique<br/><b>CCI</b> : Commerces, digitaliser les points de vente?</p> | <p><b>6</b> <b>Cévennes</b><br/><b>ECONOMIE</b> : Les Fumades visent 3 000 curistes par an<br/><b>EUROPE</b> : L'Europe s'invite à la CCI avec la Banque de France</p> <p><b>AL 1</b> <b>Annonces judiciaires et légales - Ventes aux enchères</b></p> <p><b>AL 11</b> <b>Appels d'offres</b></p> <p><b>18-19</b> <b>Reso Hebdo Eco</b><br/><b>INTERNATIONAL</b> : La douane : accélérateur de croissance en 2016</p> <p><b>20</b> <b>Culture</b><br/><b>LAUDUN</b> : La Biennale de Laudun l'Ardoise, un parcours des arts contemporains sur la rive droite du Rhône<br/><b>NIMES</b> : 7èmes Grands Jeux Romains : Cléopâtre à Nîmes</p> |
|---|--|

## Jean-Pierre Sola, nouveau DDSP : « être imaginatif » pour travailler en proximité

Pascal Lalle, directeur central de la sécurité publique (soit 68 000 policiers en France) et Denis Olagnon, secrétaire général de la préfecture, ont officiellement installé le 11 avril, Jean-Pierre Sola, nouveau directeur départemental de la sécurité publique au commissariat de Nîmes.

Un moment solennel pour Jean-Pierre Sola en poste depuis le 21 mars, le temps d'un hommage aux policiers morts en service, et un temps de reconnaissance où l'on retrouvait nombre de ses prédécesseurs dont Pascal Lalle, mais aussi Pascal Porez (Hérault,) ou Gil Andreu qui dirige depuis le 14 mars l'école de police de Courbessac ; mais aussi de nombreux personnalités publiques ou politiques.

Gil Andreu a connu à Nîmes une direction où «*Il se passe tout le temps quelque chose et il n'y a jamais de répit* ». À l'école de police «*c'est un beau poste où il y a beaucoup de travail mais où l'on est moins soumis aux événements*».

Jean-Pierre Sola a, quant à lui, fait toute sa carrière dans la sécurité publique. À 52 ans, il «*souhaitait rester DDSP. Par goût différent, mais aussi par goût du contact avec les effectifs et volonté de mettre à disposition des citoyens une écoute quotidienne*». Une politique du quotidien et du



Pascal Lalle, Denis Olagnon et Jean-Pierre Sola lors de l'hommage aux policiers morts en service

contact «*à l'écoute du territoire [...] Il y a bien entendu la capacité d'investigation de haut niveau et tout ce qui concerne le terrorisme, la lutte contre la délinquance, l'activation de tous les plans de lutte contre les stupéfiants, les cambriolages, etc... mais il est aussi nécessaire de réduire les dissonances et de mener une action qui soit rassurante pour les citoyens*». Le système de

vidéo protection nîmois «*est très performant. C'est un outil que je connais bien pour l'avoir expérimenté sur plusieurs territoires particulièrement équipés comme Lyon*». Une volonté de proximité qui pourrait se heurter aux capacités d'effectifs «*c'est une question d'organisation*» répond le nouveau DDSP, «*il faut savoir être imaginatif*». **SV**

## Unîmes : « Il ne faut pas s'affranchir de l'audacieux »

Emmanuel Roux épinglé à 43 ans de l'Ordre du Mérite par Armande Le Pellec Muller, recteur d'académie, c'est l'histoire d'un «*parcours à l'envers* ». Le président d'Unîmes bouscule les codes «*sans regrets* » et a traversé «*l'univers feutré des universités* » au bulldozer. Un parcours décoiffant qui accompagne celui de l'université de Nîmes à qui «*il doit tout ou presque* », l'inverse étant vrai aussi, Unîmes étant toujours «*la plus jeune université de France métropolitaine*»



Maurice Pagès, représentant l'Ordre du Mérite, rappelle que «*seuls 16 à 20 gardois y sont accueillis chaque année pour avoir fait montre d'exemplarité et de rigueur*». Emmanuel Roux «*va vite, très vite*» explique la rectrice en joie. Alésien d'origine, rêvant d'être journaliste, l'étudiant fera du droit à Aix. Doctorat en 2000, maître de conférence en droit public en 2001 et HDR (habilitation à diriger les recherches) en 2003 à la Réunion, il arrive alors à Nîmes où il prend la direction du pôle Droit Economie Gestion...

### Une université de plein exercice

Depuis, l'ascension se poursuit. Relation internationale du centre universitaire, émergence d'une université à Mayotte,

élaboration des statuts de la COMUE régionale, ouverture d'une école doctorale en 2015... Mais surtout, l'avocat honoraire du Barreau de Nîmes, «*diplomate doté de l'ingéniosité du consensus*» signera la mutation de Nîmes en université de plein exercice «*à l'opposé du mouvement général de fusion partout ailleurs*». Les 300 étudiants en droit en 2003, sont devenus 4 000 étudiants dans 3 domaines (dernier objectif : le design avec le CNRS et l'université de Lyon) répartis sur deux sites (Vauban, Hoche) avec 47% de boursiers (10 points de plus qu'au national) au nom de la dimension sociale de l'université et Unîmes s'attaque aux licences pros.

### Un atout porté par l'ensemble des collectivités

«*Un travail collectif exceptionnel*» rappellera E. Roux devant le parterre d'institutionnels et de représentants politiques présents qui avec lui ont adopté la règle de «*il ne faut pas s'affranchir de l'audacieux*». 3 décrets en dix ans «*toujours à huit jours du 2ème tour des présidentielles*», 50 enseignants supplémentaires, une centaine d'étudiants en plus chaque année, des filières adossées aux besoins du territoire, «*une identité et des atouts*», un projet porté avec les élus qui ont su lire la dynamique et ont investi. **SV**

## Un web-documentaire sur les Arènes de Nîmes

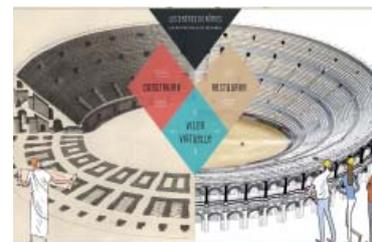


Mary Bourgade, adjointe déléguée au tourisme, DJ Vallade, adjoint à la Culture et M. Cellier, archéologue

Le premier web-documentaire sur la Maison Carrée, réalisé en 2012, est une réussite avec plus de 72 000 «*visites*». L'approche multimédia permet de cibler aussi les jeunes de 12 à 25 ans, ce qui a convaincu Marc Cellier, archéologue : «*Nous souhaitons nous munir de ces outils de tourisme culturel*».

Ce dernier opus sur «*Les Arènes de Nîmes*» se décompose en trois parties : «*Construire: concevoir et bâtir*», «*Restaurer: hier et aujourd'hui*» et «*Explorer: visite virtuelle de la façade et la Cavée*» exploitant séquences vidéos, images animées et interviews... «*L'amphithéâtre n'est pas qu'un monument: c'est une enceinte bruisant d'histoires et de légendes. Ses pierres gardent la mémoire des foules innombrables qu'elles ont reçues au fil des siècles. La tâche du scénariste, c'est de rendre la parole à ces voix oubliées mais de la donner aussi aux visiteurs d'aujourd'hui et de demain*» explique Olivier Bleys, concepteur.

Une fantastique opportunité de découvrir les arènes habitées, la chapelle Saint-Martin, la salle cruciforme, la canalisation d'égoût verticale, des gladiateurs en plein combat...



La production coûtant 234 730 € TTC, le web documentaire a pu être réalisé grâce au financement pour moitié de la Ville de Nîmes et à la bourse ESTIM (49 545 € HT), et des subventions de l'INRAP (17 520 € HT) et la DRAC LR (55 000 € HT). <http://arenas-webdoc.nimes.fr/> **C. Mountasser**

## Elections CCI : Réponse des administrateurs de la CGPME à l'UPE30

Une réponse qui en dit long sur l'état d'esprit du syndicat patronal à la lecture de la lettre de l'UPE qui prône une union qui serait plus une adhésion à des idées, à un projet construit sans le président de la CGPME30. D'ordinaire, lorsqu'on part «unis», c'est pour un projet construit ensemble mais là, la demande de ralliement intervient après. «La passerelle» serait-elle chancelante?

Les administrateurs donnent la définition de l'union telle qu'ils l'entendent: «L'unité, c'est pour nous un état d'esprit, une exemplarité, de la franchise et de la simplicité. On ne peut pas construire l'unité sur une revanche. On ne peut bâtir une unité en privilégiant la politique du fait accompli qui considère l'autre comme un obligé ou comme quelqu'un qu'il convient de duper pour lui imposer une autorité de fait. Vous comprendrez qu'il nous est difficile d'admettre qu'on est dans un bon état d'esprit lorsqu'on envoie un courrier de demande d'union la veille d'une conférence de presse et qu'on s'étonne de ne pas avoir eu de réponse». Une réponse qui en dit long sur les relations entre MM Giraudier et Douais (père-fils) mais qui demeure courtoise avec l'envoi de respectueuses salutations.

## Alès : Inauguration de la première borne de recharge déployée par le SMEG



Le SMEG (syndicat mixte d'électricité du Gard) et la Ville d'Alès inaugurent la première borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables le **mardi 19 Avril 2016**, au Stade La Prairie, Chemin

des sports, 30100 Alès. 149 bornes de recharge pour voitures électriques devraient être déployées sur l'ensemble du territoire du Gard d'ici 2022 pour 2700 voitures électriques. Ces bornes coûtent en moyenne 11 000€ et sont financées à 25% par les communes, 25% par le SMEG, et 50% par l'Etat, via une subvention.

## La départementalisation des CCI appelle l'union

La création d'une CCI départementale à l'automne prochain (novembre) et la disparition des CCI territoriales d'Alès et Nîmes aiguisent les couteaux. Comment faire naître une véritable union dans un contexte économique difficile qui rassemblerait les acteurs économiques du département, les branches professionnelles et les syndicats professionnels, alors que les rapports sont toujours tendus entre les représentants du Medef, de l'UPE et ceux de la CGPME, hormis quelques membres.



Il reste néanmoins une certitude, c'est que les chefs d'entreprises et les commerçants n'ont que faire des querelles de clocher et souhaitent dresser une ligne directrice commune, partagée et assumée par tous, pour orienter les actions sur des filières pertinentes et sur la création de valeurs pour le département, ses entreprises et ses commerces.

### Quatre défis à relever pour peser en région

Monsieur Cabanat, président de la CCI Alès, vient de faire part, aux côtés d'Eric Giraudier, président de l'UPE30 et de Jean-Pierre de Faria, vice-président CCI Alès et CGPME, et des représentants des branches patronales lors d'une conférence de presse à l'Atria, des quatre défis à relever : la place du Gard dans la Région, tout en précisant les travaux réalisés avec «think tank» à l'automne dernier (un groupe de réflexion Entreprendre pour le Gard), avec l'économiste Laurent Davezis et Madeli, l'agence de développement de la grande région. Cela servira de base à une réflexion globale avec une restitution en mai. Le deuxième défi est la visibilité et l'attractivité à l'international (contacts avec le Maroc, l'Allemagne, la force du pôle métropolitain Nîmes-Alès). Le 3ème défi est la place du Gard vis-à-vis de Paca et de Rhône-Alpes. Enfin le 4ème est la place gardoise dans la CCIR. Ils ont déjà travaillé sur le commerce de proximité, l'industrie, les usines du futur, les bonnes pratiques, le référencement... «Il faut être bon dans le Gard pour peser en région», rappellent-ils, car là c'est la CCIR qui va avoir en charge le personnel et le budget. Pour cela, ils en appellent à l'union, «tous ceux qui veulent s'investir sont les bienvenus».

### S'engager - se rassembler

Jean-Pierre de Faria assume son choix : «Dans cette union, je serai une passerelle avec la CGPME. Ce rassemblement est une chance unique pour le département. De l'industrie à Alès, au nucléaire du Gard Rhodanien en passant par le nautisme sur le littoral et les services à Nîmes, chacun apporte sa vision et ses compétences»

Jean-Marc Roumeas, vice-président de l'UPE30 Gard Rhodanien : «Il faut se positionner sur les projets pertinents tels que la déconstruction de la centrale d'Aramon, projet sur lequel nous avons d'ailleurs la chance d'être accompagnés par EDF, ou encore la nou-

velle gare TGV... L'union est indispensable pour se saisir de ces opportunités et les mener de manière cohérente.»

Eric Butel, vice-président de l'UPE30 : «Je vous félicite de cette union qui rassemble toutes les entreprises, de la TPE-PME à la grande entreprise, de tous secteurs d'activité, ainsi que les commerçants du Gard».

Philippe Broche, président Invest In Gard, vice-Président de l'UPE30, Gard Rhodanien : «Un vrai travail d'analyse est actuellement mené avec Invest Sud de France dans le cadre de la nouvelle gouvernance régionale, parce qu'il est indispensable de nous adapter si nous voulons peser demain dans les orientations stratégiques de la grande région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.»

Danièle Paoli, présidente de Terre de Commerces 30 et représentante des pharmaciens à la CGPME : «Les commerçants veulent être écoutés, accompagnés, défendus... et ils sont heureux de cette union synonyme d'efficacité, d'actions et d'énergie en faveur du développement de notre territoire.»

Philippe Tamaï, Président FFB Gard, Vice-Président de l'UPE30 : «Notre défi sera de nous intégrer et peser dans la nouvelle grande région, ce rassemblement permet de réunir toutes les bonnes volontés pour que le Gard œuvre dans le bon sens.»

Philippe Patitucci, président de l'UIMM Gard-Lozère, vice-président de l'UPE30 : «Le principal donneur d'ordre de la métallurgie, AREVA, traverse une crise sans précédent. Il faut l'accompagner pour redynamiser le bassin d'emploi Marcoule Tricastin. Nous comptons sur l'accompagnement de la CCI départementale dans cette mission.»

Autres chefs d'entreprise impliqués : Hugues Marron, Marron TP, Alès et Isabelle Verhli, Vega Voiles, présidente de Agiropport, association des professionnels du nautisme, Le Grau-du-Roi-Port-Camargue. Isabelle Verhli : «Unis, nous serons plus forts. Nous nous rassemblons pour nous donner les moyens de répondre de manière pertinente aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire.»

Une liste Entreprendre pour le Gard qui vient de se dévoiler, tirée par le duo Cabanat et Giraudier, avec en numéro 3, de Faria alors que de son côté, le président Henry Douais appelle aussi à l'union et au rassemblement. Un terrain d'entente difficile à trouver.

Un courrier avait été adressé au président de la CGPME 30 Xavier Douais, la veille de la conférence, pour l'inviter à rejoindre l'union. Une réponse cinglante, signée des administrateurs CGPME, n'a pas

## Un phoque pour soulager les résidents du pôle gérontologique

Michel Kayser, au nom des maîtres cuisiniers de France, vient de remettre un «phoque» de marque Paro aux équipes soignantes du pôle gérontologique nîmois en présence des responsables de la Croix-Rouge dont Monsieur Georges Labonne, nouvellement élu président de la délégation départementale du Gard remplaçant Mme Diamantidis. Ce matériel de stimulation sensoriel participera au mieux être des résidents, en particulier pour ceux atteints de la maladie d'Alzheimer de l'EHPAD Indigo, situé 43 rue Séguier à Nîmes.

Grâce au succès renouvelé du gala de la Croix-Rouge française, organisé depuis six années dans les salons de l'hôtel Vatel de Nîmes, la générosité des chefs étoilés de notre région et les nombreux partenaires, 15 000 € ont pu être distribués, dont 10 000 € dans 4 unités locales de la Croix-Rouge en faveur des personnes âgées.

### Paro, un robot socio-pédagogique

Développé dès 1993, d'abord commercialisé au Japon en 2005 avant de l'être aux États-Unis en 2009 et recevoir la certification FDA en tant que robot thérapeutique, ce sont 3 000 Paro dans 30 pays qui aident aujourd'hui des malades Alzheimer dans des établissements de soins.

### Pourquoi un bébé phoque ?

Le choix n'est pas anodin. Forme, fourrure, sons émis inspirent confiance et attendrissement. Peu de personnes sont familières avec les caractéristiques physiques du phoque ce qui a permis d'adapter Paro en accentuant certains traits qui joueront un rôle prépondérant dans la communication non verbale avec les malades : les yeux ont été agrandis, la bouche affinée, la tête arrondie et les mouvements étudiés pour être de faible amplitude et non agressifs. Muni de capteurs de positionnement, de pression, il a une reconnaissance vocale, ce n'est pas une peluche ordinaire ou un jouet, c'est un dispositif à part entière dans le parcours de soins et qui réagit. C'est aussi un palliatif à une solitude ressentie dans l'établissement qui vient en complément de la zoothérapie.



Son autonomie est de 8 heures, rechargeable comme tout téléphone. Lors de sa présentation aux malades, il amenait la curiosité et stimulait l'éveil, chacun voulant le serrer dans ses bras sans aucune appréhension.

### Quelles indications ?

Le robot Paro intervient à divers stades de la maladie. A un stade modéré, il est utilisé en atelier d'animation de groupe ou en activité individuelle pour les personnes fatiguées, déprimées, angoissées, agitées, qui ont des difficultés de coopération ou un manque de communication ou de contact affectif. Il contribue à la baisse de la tension artérielle et à la baisse de la prise de médicaments. A un stade sévère, il est recommandé pour les malades agressifs, anxieux, avec une dégradation majeure du langage, une compréhension fortement ou définitivement altérée.

## CAF : La fraude dans le collimateur



Pour oeuvrer efficacement contre la fraude aux prestations et devant l'ampleur du phénomène, la CAF du Gard met en place une collaboration étroite entre les services de police ou de gendarmerie et les parquets de Nîmes et Alès en signant une convention, c'était le 7 avril dernier.

Sans sanction et poursuites pénales, les actions n'ont pas d'effet. Le procureur de la République, qui a autorité sur le service de police judiciaire est l'interlocuteur privilégié pour examiner attentivement les dossiers en matière de lutte contre la fraude que lui soumet la Caf. La Caf est également à l'écoute des exigences de la justice et du Parquet, en particulier en présentant des dossiers conséquents, étayés par des faits et des preuves.

### Les objectifs

Détecter, signaler les faits susceptibles de caractériser des infractions pénales, tout mettre en œuvre et obtenir le remboursement des sommes indûment perçues tout en engageant des poursuites pénales pour fraude avérée. Dans le Gard, la fraude s'élève à 0,35 % des prestations versées, soit un peu plus de 3 millions d'euros. Depuis 2013, les contrôles ont été renforcés en croisant les fichiers avec ceux d'autres administrations, la dématérialisation a ouvert des pistes. Outre le coût de la fraude, la pérennité des organismes en question est en jeu.

## «Boieng Boieng» à Aubais

Soirée théâtre le **vendredi 22 avril 2016 à 21h00**, salle des fêtes, représentation de la célèbre comédie «Boieng Boieng» par le Théâtre du Triangle de Castelnau le Lez. Tarifs : 8€ - Gratuit moins de 12 ans. Renseignements et réservations Mairie d'Aubais : 04.66.80.89.00

## CCI : Commerces, digitaliser les points de ventes ?

Parce qu'aujourd'hui, il n'est plus envisageable pour un commerçant, quel qu'il soit, de vendre un produit uniquement dans un point de vente physique. Parce que l'arrivée du smartphone et des nouvelles technologies a modifié le comportement du consommateur et fait naître un nouveau consommateur connecté et surinformé. Parce que les entreprises doivent s'adapter et faire converger la distribution de leurs produits au travers du commerce digital. Parce que les flux se sont accélérés.

La CCI Nîmes a reçu mardi 5 avril Jean-Baptiste Vallet, spécialiste international de la digitalisation des points de vente.

### Quelles peuvent être les transformations structurelles ?

Comprendre ce que le digital change dans la manière de vendre, pour que les différents acteurs s'adaptent au monde digitalisé est un enjeu majeur pour l'économie de demain. 63% d'acheteurs quittent le magasin si le produit est 5% moins cher ailleurs et 86% si le produit est 10% moins cher. D'abord des rencontres individuelles avec Jean-Baptiste Vallet pour conseils, exposer son projet... suivies de la conférence et de témoignages d'entrepreneurs. Laurence Huyghe-Bon-



nal, directrice adjointe de Nature et Découvertes, Pascal Bellache, gérant d'une agence «Age d'Or Services», Julie Roth, consommatrice de la génération 2.0, tous installés à Nîmes, ont témoigné de leurs actions et points de vue sur le e-com-

merce. De nombreuses questions relatives aux différents moyens pour avoir une présence digitale pertinente, les modalités de paiement et la protection des données, l'efficacité des places de marché, les nouveaux services que sont le «click and collect» ou le «web to store», ont animé les débats.

Jean Baptiste VALLET, qui projette l'ouverture d'une Ecole du Digital à Nîmes (formation en alternance, diplôme reconnu par l'état) en s'appuyant notamment sur la CCI Nîmes, a conclu en rappelant que le webmarketing n'est qu'un outil pour développer la clientèle. Il ne trouve son efficacité que si l'entreprise a clairement défini en amont sa stratégie avant de la transposer au numérique.

## Forum Financement à la CCI Alès



Gros succès pour le Forum du financement d'entreprises à la CCI d'Alès le 12 avril. Plus de 100 personnes ont participé aux «speed rencontres» proposées avec les banques du territoire et organismes publics. 5 millions d'€ sont levés chaque année avec les organismes publics et privés.

## Atelier "Jardin en trou de serrure"



Apprendre à réaliser un «jardin en trou de serrure», système d'agriculture à petite échelle inventé en Afrique,

sur une structure circulaire avec un fut à compost central et un accès triangulaire. **23 avril de 9h30 à 17h** au jardin pédagogique du Centre National de Pomologie d'Alès. 5,50 € par pers., repas tiré du sac. Inscription 04 66 56 50 24.

# Les Fumades visent 3 000 curistes par an

Une nouvelle extension pour les Thermes des Fumades, inaugurée en présence du président d'Alès Agglomération, Max Roustan, du député Fabrice Verdier, la directrice de l'établissement, Nathalie Gauthier, du président de la Sogatherm, Gérard Sauquet, d'élus départementaux ainsi que du sous-préfet d'Alès, Olivier Delcayrou.



Connues depuis l'époque romaine, les sources des Fumades attirent de plus en plus de monde, qui viennent y faire leurs cures. Pour continuer à accueillir dans de bonnes conditions ces curistes, qui tout au long de leur séjour alimentent l'économie locale, il est nécessaire de procéder occasionnellement à des aménagements et des extensions.

L'objectif affiché est d'atteindre les 3000 curistes par an, ce qui constituera la li-

mite de ce que les thermes seront capables d'accueillir. «Les ressources hydriques du site n'étant pas illimitées, le chiffre de 3 000 curistes annuels constitue un plafond» explique un médecin du centre thermal.

Parmi ces 3 000 curistes, 75% fréquenteront le service rhumatologie, qui sera la spécialisation du centre – le secteur ORL ayant été abandonné. La nouvelle extension de 300 m<sup>2</sup> est ainsi dotée d'un bassin d'eau thermale dans lequel huit personnes

peuvent prendre place en même temps, sur des places assises équipées de jets massants.

## Les Thermes, une dynamique pour le tourisme

Tous les élus et responsables publics présents ont rappelé que les investissements réalisés pour cette extension (environ 1,5 millions d'euros) dépassent le simple intérêt des thermes. En effet, l'augmentation de la fréquentation va attirer davantage de touristes sur le territoire et sur les sites touristiques environnants, tels que le parc national des Cévennes ou la Caverne du Pont-d'Arc. En outre, pour loger ces curistes, le projet d'un complexe hôtelier d'une soixantaine de places est en train de naître. Pour qu'il se réalise, les pouvoirs publics sont priés de mettre la main à la poche : la Région promet 2 millions d'euros (sur un projet évalué à 10 millions), tandis que l'Etat et le Département n'ont pas encore tranché.

# L'Europe s'invite à la CCI avec la Banque de France

Ce jeudi 7 avril 2016 était invité par la CCI Alès Cévennes, le directeur départemental de la Banque de France, Nicolas Resseguier, qui a exposé devant un parterre de chefs d'entreprises les tendances macroéconomiques les plus récentes.

En présence du président de la CCI Francis Cabanat et du vice-président Jean-Pierre de Faria, Nicolas Resseguier a indiqué que la croissance 2015 a été plutôt bonne, et que les estimations de la Banque de France pour l'année 2016 laissent présager d'une croissance soutenue, avec une moyenne au niveau mondial à +3%. Plus précisément, la croissance devrait être de 4% pour les économies émergentes, et d'au moins 1,5% pour les économies avancées, dont la France.

L'indicateur le plus négatif est celui de la croissance chinoise qui, à 6,5%, atteint un de ses plus faibles taux. En cause : l'augmentation des salaires chinois, qui remettent en question le modèle traditionnel «d'atelier du monde». En conséquence, les importations chinoises connaissent des baisses importantes qui impactent les autres marchés émergents, qui sont très dépendants de leur exportations de matières premières.

Au niveau de la zone euro, les économies nationales profitent de la politique pro-croissance de la Banque Centrale Européenne, qui prête de manière quasi-illimitée aux banques commerciales au taux de 0%, afin de les encourager à prêter aux entreprises et aux particuliers. Une autre de ces conséquences est que l'Etat français peut emprunter à des taux très faibles (inférieurs à 1%, et même négatifs sur des échéances courtes).

La construction européenne souffre cependant d'un fort déséquilibre interne, entre une Allemagne fortement excédentaire, des Etats méridionaux déficitaires, et des

budgets déséquilibrés partout sauf outre-Rhin. La Banque de France, conjointement avec la Banque Centrale allemande, préconise ainsi de créer un ministre européen des finances, afin d'harmoniser les budgets : un vœu pieux, qui a peu de chances d'aboutir étant donné la forte opposition des peuples face à de nouveaux abandons de souverainetés nationales, et, plus globalement, une méfiance croissante envers les institutions européennes.

Quant à l'économie française, même si elle est loin d'être florissante, elle présente des signes concrets d'amélioration, avec une reconstitution des marges des entreprises, qui devraient atteindre 32,4% à la mi-2016, selon l'INSEE. Partant de ce chiffre, l'INSEE prévoit une reprise des investissements des entreprises françaises à +3,4% par an, contre 2% en 2014-2015.

Concernant la Grande Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, elle jouit d'un avantage rare, ce est sa croissance démographique de 50 000 habitants supplémentaires par an (ce qui constitue un record en Eu-



rope). Surtout, ses dépenses en Recherche et Développement atteignent 3,7% du PIB – un record national.

Le Gard, lui, a également une démographie dynamique (+7000 habitants/an) et a un potentiel touristique important. Si son tissu industriel reste important, notamment dans les bassins d'Alès et du Gard Rhodanien, le chômage reste élevé. Note positive : l'endettement des ménages y est en baisse de 10% sur deux ans.

Enfin, Nicolas Resseguier a rappelé que la Banque de France avait une fonction de «médiation du crédit» pour régler des différends ou des difficultés entre les banques et les ménages. Une compétence peut connue, puisque seuls deux cas sont traités en moyenne par mois dans le Gard. Dans deux cas sur trois, la Banque de France trouve une solution entre les deux parties.



RÉSEAU DE  
CORRESPONDANTS  
FRANCE ENTIÈRE  
ET DOM TOM

Cahier Annonces Légales  
du Réveil du Midi n° 2412  
Vendredi 15 avril 2016

# Le Réveil DU MIDI

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES  
JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

Le Réveil du Midi - 43 boulevard Gambetta 30000 NIMES  
Tél : 04.66.76.18.90 - Fax : 04.66.76.18.91  
reveil.du.midi@wanadoo.fr - www.lereveildumidi.fr  
Plateforme : http://lereveildumidi.e-marchespublics.com

Selon arrêté du 21 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales : tarif linéaire 4,12 € HT/ligne pour l'année 2016. (Par arrêté du 18 décembre 2015 publié le 27 décembre 2015, modifiant le décret du 21 Décembre 2014 publié dans le JORF du 30 décembre 2014 - Article 5). Le tarif d'une insertion judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ni ristourne sur facture.

## CONSTITUTIONS



N° 39171

**Guilhem DUCROS**  
Société d'Avocats  
28 Avenue Franklin  
Roosevelt 30900 Nîmes

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Mars 2016 à Alès, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à responsabilité limitée

**Dénomination sociale** : SING INVEST

**Siège social** : 55 Avenue Emile Antoine 30340 MEJANNES LES ALES

**Objet social** :

- L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participation dans toute société ;

- Toutes prestations administratives et d'animation de groupes ;

- La participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par la voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 300 000 euros

**Gérance** :

- Les Gérants de la Société sont : Monsieur Patrick SINGLARD, né le 27 août 1958 à Montpellier (34), demeurant 111 E avenue d'Anduze à Alès (30) ET

Madame Sandrine CREGUT épouse SINGLARD, née le 27 mars 1967 à Alès (30), demeurant 111 E avenue d'Anduze à Alès (30)

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement de l'assemblée générale extraordinaire représentant plus des deux tiers du capital.

RCS de NIMES.

**Pour avis  
La Gérance**

N° 39172

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Montaren et Saint Mediers (Gard) en date du 02/04/2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes. **Dénomination** : MAURIN PERE ET FILS **Siège social** : 51 rue Principale, Montaren et Saint Mediers (Gard). **Objet** : Boulangerie, Pâtisserie, Salon de thé, Epicerie et Pizzas à emporter **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES. **Capital fixe** de 1 000 Euros **Gérance** : Serge MAURIN, demeurant rue de l'Eglise, Montaren et Saint Mediers (Gard).

**Pour avis**

N° 39178

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une SARL **dénommée** GV Paysage au **capital** de 1 000 € ayant son **siège** 14 Chemin du Rouinet 30300 FOURQUES, **objet** : • Les travaux d'aménagement des terres et des eaux, comprenant notamment les études et les réalisations des réseaux de transport et de stockage d'eau pour les communes et les particuliers • Les travaux de maçonnerie et d'entretien se rapportant à l'aménagement paysager • La commercialisation en gros et au détail des produits et articles entrant dans l'aménagement paysager et dans l'irrigation • Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser l'accomplissement. pour une **durée** de 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de NIMES est nommé **gérant** : GIRARDON Gateau 14 Chemin du ROUNET 30300 FOURQUES.

N° 39180

Suivant acte sous seing privé du 07/04/2016, il a été constitué une société: **Dénomination** : ENERGYCO **Forme** : société par actions simplifiée unipersonnelle **Siège social** : 2000 Avenue du Maréchal Juin - Bâtiment C 30900 Nîmes. **Objet** : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation **Durée** : 99 ans **Capital** : 10 000 euros **Président** : BELLACH Said 27 rue Emilien Ronzas - 30900 Nîmes pour une durée indéterminée **Immatriculation** : RCS Nîmes et CMA du Gard **Admission aux Assemblées** : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. **Exercice du droit de vote** : chaque action donne droit à une voix.

N° 39176

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 avril 2016 à Vauvert, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

**Dénomination** : TS CONSTRUCTION

**Siège social** : 293, Rue Salvador Allende Le Bosquet 2 Bat G2, 30600 VAUVERT

**Objet** : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre du bâtiment, second œuvre du bâtiment.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 500 euros

**Gérance** : Monsieur TANJI Waïl, né le 22 mai 1980 à Guerouane (Maroc), demeurant : 293, Rue Salvador Allende Le Bosquet 2 Bat G2, 30600 VAUVERT

**Dépôt légal** auprès du greffe du Tribunal de commerce de Nîmes.

**Pour avis, la présidence**

N° 39173

Avis est donné de la constitution d'une SAS **dénommée** EUROPUB au **capital** de 1 000 €. **Siège social** : 431 Route des Plages, Les Jasses de Camargue 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX **Objet social** : pose, entretien et vente de mobiliers urbains et enseignes **Durée** : 50 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de NIMES **Président** : M. SALERNO Vianney demeurant 431 Route des Plages, Les Jasses de Camargue 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX.

N° 39174

Rectificatif à l'avis de constitution de la SAS CARRE D'EAU paru dans le Réveil du midi 2408 du 18 mars 2016, il convient de rectifier : **Président** : M. José André GONZALES, demeurant 187 chemin de Courme, 30260 Crespian. D'autre part, il a été substitué au logo des avocats celui des notaires.

N° 39179

Avis est donné de la constitution d'une SAS **dénommée** LA MAISON MODERNE au **capital** de 1 000 €. **Siège social** : 32 Rue des Amandiers 30620 Uchaud **Objet social** : maçonnerie générale **Durée** : 50 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de NIMES **Président** : M. BLAL Hamza demeurant 32 Rue des Amandiers 30620 Uchaud.

N° 39175

Avis est donné de la constitution d'une SASU **dénommée** L'ARDECHOISE au **capital** de 1 000 €

**Siège social** : Mas de Mèze - Chemin des Deux Ponts 30700 UZES

**Objet** : Achat. Vente de produits alimentaires régionaux

**Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de NIMES

**Président** : Alain REYNIER demeurant Mas de Mèze - Chemin des Deux Ponts 30700 UZES

N° 39181

Selon acte SSP du 01 AVRIL 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée à Associé unique DALLA COSTA PARTICIPATIONS, au **capital** de 640 000 euros, **Siège** 11 Impasse des Frènes 30100 ALÈS, **RCS** NIMES en cours d'immatriculation. La société qui a une **durée** de 99 ans a pour **objet** : la détention et gestion de participations dans des sociétés opérationnelles, acquisition et gestion de valeurs mobilières, actions et parts sociales et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet. Pascal DALLA COSTA, demeurant 11 Impasse des Frènes 30100 ALES, a été désigné comme **gérant** pour une durée illimitée.

N° 39195

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mars 2016, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste, ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : DRS RYS - BALDY

**Siège social** : Résidence Andaon, Place de la Croix 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

**Capital** : 5 000 euros en numéraire

**Objet**: exercice de la profession de chirurgien dentiste

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : Monsieur BALDY Michel et Madame BALDY Ariane née RYS, demeurant 2 Rue Pierre Curie 30 400 VILLENEUVE LES AVIGNON et ce, pour une durée illimitée.

**Immatriculation** : RCS de NIMES.

N° 39182

Avis est donné de la constitution d'une SAS **dénommée** MATROCHKA POUPEE RUSSE au **capital** de 1 000 €. **Siège social** : 27 Boulevard Gambetta 30000 Nîmes **Objet social** : Alimentation générale **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Nîmes **Président** : M. Simon Manukyan demeurant 27 Boulevard Gambetta 30000 Nîmes.

Tél 04 66 76 18 90



N° 39202



6 A, Passage de l'Oratoire  
CS 30084  
84006 AVIGNON CEDEX 1

### INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date à Avignon du 08/04/2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination Sociale** : SAMDIS ; **Capital** : 4 500 € divisé en 450 parts sociales de 10 € chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées ; **Siège Social** : 4 Avenue Yves Bessodes 30510 GENERAC ; **Objet** : L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché à vocation alimentaire et non alimentaire, distribution de carburant ; **Durée** : 60 années à compter de son immatriculation au RCS ; **Gérant** : Monsieur Sylvain GILLET né le 08/03/1961 à CHATEAU-THIERRY (02400), demeurant 285-2 Chemin du Mas de Roche - CAPHAN 13310 SAINT MARTIN DE CRAU, de nationalité française. La Société sera immatriculée au RCS de NIMES.

La Gérance

N° 39186



SCP Sébastien  
BURTET et  
Sylvie HURON-  
CHERINO  
1B Mont d'Haussez  
30120 LE VIGAN

Suivant acte reçu par Maître Jean-Sébastien BURTET, Notaire associé à LE VIGAN, (Gard), 1B Mont d'Haussez, le 30 mars 2016 a été constituée une société civile, **dénommée** : CHASSEURS DE REVES. **Objet** : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de façon exceptionnelle et motivée de tous les biens et droits immobiliers. **Siège** : LE VIGAN (30120), 2618 route Neuve. **Durée** de 99 années. **Capital social** : 350.000,00 €. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Premier gérants** : Mr LES-TRAT hameau d'Espéries LE VIGAN (30120) et Mme SULMONI 3 Bis impasse Hameau du Viala. PRADES-LE-LEZ (34730). **Immatriculation** : RCS de NIMES.

Pour avis, le notaire

N° 39206

**CONSTITUTION DE SOCIETE**  
Par acte SSP en date du 12/04/2016, a été créée une société. **Dénomination** : PORTO CONSTRUCTION. **Forme** : Société par actions simplifiée. **Capital** : 2000 €. **Siège social** : 2, route d'Arles - 30800 SAINT GILLES. **Objet** : Tous travaux du bâtiment (hors étanchéité) **Durée** : 99 ans. **Cession transmission** : **Agrément pour les tiers**. **Présidente** : Mme Anabela DA SILVA PINTO, dmt 2, route d'Arles - 30800 SAINT GILLES. **Immatriculation** au RCS de NIMES.

Pour avis, le Président

N° 39207

Avis est donné de la constitution d'une SARL **dénommée** 26 Boulevard Voltaire au **capital** de 900 €. **Siège social** : 84 rue Ménard 30000 Nîmes **Objet social** : l'exercice de l'activité de marchand de biens, la location de tous biens immobiliers notamment d'appartements, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; l'achat et la vente de tous biens immobiliers ; et plus généralement toute opération et participation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Nîmes **Co-gérants** : M. Bernard BRAKHA demeurant 2 bis rue Leroux 75016 PARIS, Mme Cathia SCHWARTZ demeurant 152 rue de la Convention 75015 PARIS, M. Clément GUEZ demeurant 84 rue Ménard 30000 NIMES.

N° 39208

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à MONTAREN ET ST MEDIERS du 11.04.16, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS

**Dénomination** : UZEGBIO

**Siège** : local 12 Centre commercial Les Sablas Route d'Uzès, 30700 MONTAREN ET ST MEDIERS

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 1 000 €

**Objet** : La création et l'exploitation de magasins spécialisés indépendants ou en franchise, de vente de détail aux consommateurs de produits d'alimentation biologiques et naturels, et de cosmétiques biologiques. Vente en magasin et en ligne. La création de colis à emporter, la conception de recettes.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : La société BOTHER, SAS au capital de 1500 €, siège social 287 Chemin de l'Hermitage, 84210 LE BEAUCET, immatriculée 810 912 584 RCS AVIGNON, représentée par Raphaël CHEVAUX

**Directeur général** : Sozig, Hermine MORERE demeurant Hameau de Marignac 30 700 AIGALIERES

**Commissaires aux comptes** : Monsieur Jacques PEYRON domicilié 480 Chemin de la Ferme Barralière 26 790 TULETTE, Commissaire aux Comptes titulaire, Madame Olivia GILBERT, domicilié 3T rue James WATT 26 700 PIERRE-LATTE, Commissaire aux Comptes suppléant, La Société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de NIMES.

Pour avis  
Le Président

N° 39231



IXA  
SELARL d'Avocats  
37 rue Cassiopée  
Parc Altaïs  
74650 CHAVANOD

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à LUXEMBOURG du 13 avril 2016, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : IOTA

**Capital** : 1.000 Euros

**Siège** : 1740 Avenue du Maréchal Juin - 30900 NIMES

**Objet** : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement des biens et/ou droits immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale, l'acquisition ou la cession de tous biens et/ou droits immobiliers, dans le strict respect des dispositions du dernier alinéa, la prise à bail sous quelque forme que ce soit, en bail à construction, en crédit-bail immobilier, de tous immeubles ou biens immobiliers, l'entretien et éventuellement l'aménagement desdits immeubles ou biens immobiliers, la couverture d'engagement personnel direct ou indirect des associés, y compris par affectation en garantie des actifs quelle que soit la forme de cette garantie, et généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

**Agrément des cessionnaires** : Les parts ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit, y compris au conjoint, aux ascendants et descendants du cédant, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Gérance** : Monsieur Jean-Bernard MAURIN, demeurant à DIEULEFIT (26220), Les Hautes Plattes. RCS : NIMES.

Pour avis,  
La Gérance

N° 39211

Aux termes d'un acte SSP du 08 avril 2016, il a été constitué une Société par actions simplifiée à associé unique, ayant pour **dénomination** Maçonnerie Générale VENDEVILLE, au **capital** de 5 000 €, **siège** 315 Chemin des Chassis 30160 Gagnières, **durée** 99 ans, ayant pour **objet** : Entreprise générale de maçonnerie, tous travaux de rénovation intérieure et extérieure.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. A été désigné comme **Président**, pour une durée illimitée, Monsieur Nicolas Vendeville demeurant 315 Les Pigeirolles 30160 Gagnières.

**Immatriculation** : RCS de Nîmes.

N° 39228



IXA SELARL  
d'Avocats  
37 rue Cassiopée  
Parc Altaïs  
74650 CHAVANOD

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à LUXEMBOURG du 13 avril 2016, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : THITA

**Capital** : 1.000 Euros

**Siège** : 1740 Avenue du Maréchal Juin - 30900 NIMES

**Objet** : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement des biens et/ou droits immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale, l'acquisition ou la cession de tous biens et/ou droits immobiliers, dans le strict respect des dispositions du dernier alinéa, la prise à bail sous quelque forme que ce soit, en bail à construction, en crédit-bail immobilier, de tous immeubles ou biens immobiliers, l'entretien et éventuellement l'aménagement desdits immeubles ou biens immobiliers, la couverture d'engagement personnel direct ou indirect des associés, y compris par affectation en garantie des actifs quelle que soit la forme de cette garantie, et généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

**Agrément des cessionnaires** : Les parts ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit, y compris au conjoint, aux ascendants et descendants du cédant, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Gérance** : Monsieur Jean-Bernard MAURIN, demeurant à DIEULEFIT (26220), Les Hautes Plattes. RCS : NIMES.

Pour avis,  
La Gérance

N° 39209

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17 mars 2016, a été constituée une société :

**Dénomination** : «MAS BAREME ».

**Forme** : E.A.R.L.

**Capital** : 7 500 €.

**Siège** : Chemin des Lampourdans 30300 - FOURQUES.

**Objet** : Exercice d'activités réputées agricoles.

**Durée** : 99 ans.

**Apports** : En numéraire : 7 500 €

**Gérant** : Monsieur Daniel SPUGNI Chemin des Lampourdans 30300 - FOURQUES.

**Cessions de parts** : Cession libre à un ascendant, un descendant, un coassocié, le conjoint d'un coassocié ou celui de cédant. Agrément de tous les associés dans les autres cas.

**Immatriculation** : Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES.

Pour avis,  
La Gérance



## MODIFICATIONS

N°39205



**STIC DISTRIBUTION SARL**  
Au capital de **45 734,70 euros**  
Siège social :  
**367, Route de Bagnols**  
**30100 ALES**  
**343 876 546 RCS NIMES**

Aux termes d'une délibération en date du 08.04.2016 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Claude CHAPON de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé gérant Mr Ludovic REBOLLO, demeurant 7 chemin du Fesc 30340 MONS, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Pour avis**  
**La gérance**

N° 39183

**ROUMEAS T.P.**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de **2.197.500 euros**  
Siège social :  
**Laudun-l'Ardoise (30290)**  
**Zone Industrielle l'Ardoise**  
**401.896.071 RCS NIMES**

Suivant décision extraordinaire en date du 05 janvier 2016, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :  
- toutes opérations de désamiantage d'ouvrages intérieurs et extérieurs de bâtiment, du génie civil et des terrains amiantifères, des installations industrielles et du matériel et équipements de transport,  
- l'activité de commissionnaire de transport.

N° 39196

**AVIS DE TRANSFORMATION**  
Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2016, il résulte que : • la Société SOCIETE SARL BIANCONE a été transformée en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour et le texte des statuts qui régiront désormais la société a été adopté, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : - le mandat de Gérant de Monsieur Jacques BIANCONE a pris fin, la direction et la représentation de la société sous sa nouvelle forme étant désormais assurée par un Président, Monsieur Jacques BIANCONE, demeurant à TARASCON (13150) allée des Lauriers ; - tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix ; - toutes transmissions d'actions, quel que soit le bénéficiaire, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; - Le capital, le siège, l'objet social ainsi que la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. • la dénomination sociale est modifiée par la suppression du terme « SARL » et devient SOCIETE BIANCONE ; • la société est prorogée pour une durée de 50 années supplémentaires, soit jusqu'au 25 octobre 2076 ; Mention sera faite au RCS de Nimes.

**Pour avis, Le Président**

**SARL R.M.C.B - GMT**  
Société  
à Responsabilité Limitée  
Au Capital de **91 001 Euros**  
Siège Social :  
**55 Rte de Beaucaire**  
**30 510 GENERAC**

### MODIFICATION

Aux termes du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2015, il a été décidé de fixer la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre.  
L'article 6 "Exercice social" des statuts est modifié en conséquence

**Pour avis et mention.**  
**La gérance**

N° 39191

**Etude MARCHI-DURAND**  
**8 Boulevard Lacombe**  
**BP 42085**  
**30202 BAGNOLS/**  
**CÈZE**

**SARL MLN'COIFFURE**  
Au capital de **2.000,00 euros**  
Siège social :  
**19 Chemin des Dames**  
**30200 BAGNOLS SUR CEZE**  
**RCS de NIMES 511 236 523**

### MODIFICATIONS

Suivant acte reçu par Me MARCHI-DURAND, Notaire Associée de la SCP "Hélène MARCHI-DURAND et Michel DURAND, 8 Bd Th Lacombe" à BAGNOLS SUR CEZE, le 16 mars 2016, enregistré au SIE de BAGNOLS SUR CEZE, le 01/04/2016, bordereau n°2016/201 case n°1, il a été décidé les modifications suivantes :

- La modification de l'attribution des parts sociales :  
Mme Mylène JOLY : 100 parts numérotées de 1 à 100  
- Changement de gérant : A compter rétroactivement du 1er janvier 2016 :  
Nomination de Madame Mylène Françoise COSTE, épouse de Monsieur Jean-Pierre René JOLY, demeurant à LAUDUN (30290) 30 Rue Baron Leroy ; en remplacement de Madame Laure Denise DEJEAN, demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE (30200) 6 allée des Romarins.  
- Le transfert du Siège Social à :  
30 rue Baron Leroy 30290 LAUDUN  
Et la modification des articles 4 et 8 des statuts en conséquence.

**Pour avis**  
**Le Notaire**

N° 39184

Par AGE du 01/04/2016 l'associé unique et gérant de l'EURL EKSA-BRILLE au capital de 3 000 €, RCS Nimes n° 519 536 874, siège social : 741 Route de Bouillargues 30129 MANDUEL a décidé de modifier le 1er alinéa de l'objet social qui devient «Nettoyage courant des bâtiments, autres activités de nettoyage des bâtiments, nettoyage industriel, autres services de nettoyage, ainsi que autres travaux spécialisés du bâtiment», le reste inchangé; et d'ajouter un nom commercial : ALTILUX. Modification Art 2 et 3 des statuts. Date d'effet 01/04/2016.

N° 39185

**OUAHMI FRERES SARL** au capital de 1 000,00 Euros; 478, Chemin de Pareloup, 30000 NIMES, 522 453 042 R.C.S. Nimes.  
Aux termes de l'AGO du 14/11/2015, les associés ont pris note de la démission de son poste de co-gérant de Mr Atif OUAHMI, demeurant 16, Avenue Fanfonne Guillaume, Résidence l'Etrier, 30000 Nimes et ce à compter du 01/01/2016. Mr Mohamed OUAHMI reste gérant.  
Autres modifications : Il a été décidé de transférer le siège social de la société au 2, Rue Garcia Lorca-30900 Nimes.  
Il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : l'installation, l'entretien et la réparation matériel industriel ou semi-industriel.  
Modifications au RCS de Nimes.

N° 39186

**GLOBAL-LOCAL CONSULTING COMPANY SARL** au capital de 5 000,00 Euros, 478, Chemin de Pareloup, 30000 NIMES, 751 377 276 R.C.S. Nimes.  
Par AGE en date du 14/11/2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 2, Rue Garcia Lorca, 30900 NIMES à compter du 01/01/2016. Autres modifications : il a été pris acte de cession de parts sociales de Mr Atif OUAHMI à compter du 01/01/2016.  
Modifications au RCS de Nimes.



N° 39193

**Guilhem DUCROS**  
Société d'Avocats  
**28 Avenue Franklin**  
**Roosevelt 30900 Nimes**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Mars 2016 de la société « AB DEME NAGEMENT », SARL au capital de 10 000 euros, sise à 7 Avenue Albert 1er 30100 ALES, inscrite au RCS de Nimes sous le numéro 492 519 764, a voté les modifications ci-après, qui donnent lieu à la publication suivante :  
Nomination d'un cogérant et ce pour une durée illimitée :  
- Monsieur Patrick SINGLARD, né le 27 août 1958 à Montpellier (34), demeurant ensemble 111 E avenue d'Anduze à Alès (30)  
Mention sera faite au RCS de Nimes  
**Pour avis**

N° 39212

**CIPOLAT SA**  
Au capital  
de **1 555 500,00 Euros**  
Siège social : **2 Bis Avenue**  
**Pierre Mendès France**  
**30129 MANDUEL**  
**R.C.S : 382 289 072**

Par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 27 juillet 2015,  
La Société REVI-SUD, Parc Agropolis Bât B11, 2214 boulevard de la Lironde, CS 54605, 34397 MONTPELLIER CEDEX 5, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Gérard Rouquette.  
Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020  
**Pour avis**  
**Le Président**

N° 39199

**ELECTRONIQUE SERVICE MONTARIOL**, Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros, Siège social : Zone Technique N.1 Port Camargue 30240 LE GRAU-DU-ROI. L'Assemblée Générale du 31 octobre 2015 a décidé de nommer, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, ne pouvant toutefois dépasser celle du mandat exercé par le Président : Madame Josiane VERNHET, demeurant 415 Rue des Flamants Roses, 30240 LE GRAU DU ROI. Conformément aux dispositions des statuts, Mme VERNHET disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

N° 39197



**Etude de Maîtres**  
**Jean-François**  
**MONTREDON,**  
**Magali FRIAUD**  
**et Bertrand**  
**BROCHE**  
Notaires associés  
**à SAINT GILLES (Gard)**  
**458 rue du 19 mars 1962.**

### AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MONTREDON, Notaire à SAINT GILLES (Gard), le 11 avril 2016, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait partiel d'actif  
L'ancien capital est de : 71280.  
Le nouveau capital est de : 53460.  
La Société dénommée ABRICOT, dont le siège est à GARONS (30128) mas Coucagno chemin de la Farelle, identifiée au SIREN sous le numéro 789560240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES.  
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de NIMES.

**Pour avis**  
**Le notaire.**

N° 39213

**AUZEPY ASSOCIES**  
Société d'Avocats  
Spécialisé en Droit  
des Sociétés  
Le Synergie  
**770 rue Alfred Nobel**  
**34000 MONTPELLIER**  
**Tél. : 04 67 22 76 22**  
**Fax : 04 67 22 76 43**

L'AGO du 30/09/2015, de la société MATERIAUX BRUN PERE ET FILS, S.A au capital de 45 734,70 €, dont le siège social est à BAGARD (30140) Chemin des Artisans, ZA de l'Hospitalet - Lieudit Peyregoux, 305 720 195 RCS Nimes, a nommé le CABINET JACQUES HERNANDEZ, domicilié 33 Rue de la CITE FOULC, 30000 NIMES, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire, en remplacement de Monsieur Jacques HERNANDEZ, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes clos le 31/03/2021. Le Conseil d'administration du même jour a nommé Monsieur Jean-Michel HANTON, demeurant à DEAUX (30360) Route de VEZE-NOBRES, en qualité de Directeur Général, pour la durée du mandat du Président.



N° 39222

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**Société d'Avocats**  
80 Boulevard Georges  
Clémenceau  
B.P.30060  
13632 ARLES CEDEX

**TRANSFERT DU SIÈGE  
SOCIAL HORS RESSORT**

**PIERRE BOUZIDI  
FINANCIERE (PBF)**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 140 530 euros**  
**Siège social : Hameau Saliers,**  
**CD 37, Domaine Crin Blanc**  
**13123 ALBARON**  
**522 266 907 RCS TARASCON**

Des décisions de l'associé unique en date du 11.04.2016, il résulte la modification suivante à compter du 11.04.2016 :

Siège social  
Ancienne mention

Hameau Saliers  
CD 37 13123 ALBARON

Nouvelle mention

Le Clos St Joseph  
Impasse Genêts 30800 SAINT GILLES  
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 522266907 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NIMES (30).

Gérance : Monsieur Pierre BOUZIDI demeurant Le Clos St Joseph, Impasse Genêts, 30800 SAINT GILLES.

**Pour avis**  
**La Gérance**

N° 39216

MDC EURL transformée en SAS Au capital de 7 625 euros 1950 avenue du Maréchal JUIN 30900 NIMES 440266344 RCS NIMES Le 21 mars 2016, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 625 euros. Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions: entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Monsieur Pierre FORT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un président : Monsieur Pierre FORT, demeurant 18 rue de Villefranche 09200 ST GIRONS

**Pour avis Le Président**

N° 39214

**SARL MARICA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Capital : 2 000 €**  
**Siège social : 353, Zac de la**  
**Garrigue 39, Rue des Cerisiers**  
**30470 AIMARGUES**  
**RCS NIMES 811 596 998**

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire tenue le 10 Mars 2016, il a été décidé :

- De nommer Madame Cathy TULU-MELLO co-gérante de la société avec effet au 10 mars 2016.

- De compléter l'adresse du siège social par un nom de rue. L'adresse devient ainsi 353, Zac de la Garrigue, 39, rue des Cerisiers 30470 Aimargues avec effet au 10 Mars 2016.

Les articles correspondants des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué à la chambre des métiers du Gard et au Registre du Tribunal de Commerce de Nimes.

**Pour avis, la Gérance**

N° 39215

**SARL à Associé Unique**  
**ADAROM**  
**Au capital de 17.500 €**  
**Siège social : 15 Rue Pierre**  
**Sémard – 30000 Nîmes**  
**RCS Nîmes n°522 734 136**

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 01/04/2016 de modifier les statuts à compter du 01/04/2016 pour les éléments suivants :  
Modification de l'Objet Social : Achat et vente, distribution, import, export habillement et accessoires, équipements, textile et autres, équipement électronique ; Commerce d'armes, munition et éléments d'armes et tout matériel de catégorie « C » et « D » ; Création et gestion de sites internet.  
Modification du Capital social :  
Augmentation de capital social effectuée par incorporation directe de réserves au capital d'un montant de 27.500 €.

Le capital social atteint désormais la somme de 45.000 €.

Les actes et pièces relatifs à cette décision seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nimes.

**Pour avis et mention**  
**Le gérant**

N° 39218

**Transfert de siège social et modification objet social.**

Aux termes du PV de l'Assemblée Unique du 11/04/2016 de la EURL Capitaine Expert, au capital de 1000€, RCS Nimes n°751 323 023. Le siège social a été transféré de 465E, Chemin des Justices Vieilles 30000 Nimes à 117 Rue Maurice Monti 30000 Nimes à compter du 01/01/2016. Il a aussi été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Achat/Vente e-commerce habillement et accessoires - Prise de vue aux particuliers et entreprises - Réalisation, publication et vente de livres numériques - Vente tirages photos. Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

Abonnez-vous 1 an  
Papier et Web = 45 €  
Web = 25 €

N° 39218

**G.A.E.C. DU VIDOURLE**  
**A capital variable**  
**LE RAURET**  
**30260 ORTHOUX-**  
**SERIGNAC-QUILHAN**  
**R.C.S. NIMES N° 421 648 502**

Aux termes d'une décision en date du 19 février 2016, les associés du G.A.E.C. DU VIDOURLE, ont décidé d'adopter, à l'objet social, l'activité agricole d'élevage de bovins, taureau-machie, manadier. Les activités de la société restent majoritairement agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural.

**Pour avis,**  
**La Gérance**

N° 39220

**PHARMACIE MAGLIONE**  
**Société d'exercice libéral à**  
**responsabilité limitée de**  
**pharmaciens**  
**Au capital de 80 000 euros**  
**Siège social : Place de la Croix**  
**30400 Villeneuve-Les-Avignon**  
**529 214 348 RCS NIMES**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07.03.2016, les associés ont décidé, suite au décès de Pascal MAGLIONE, la nomination de Jean-François CHABROL, demeurant à Les Angles (30133) 6 Bd du Mont Aigoual, en qualité de gérant. Mention RCS NIMES.

**Pour avis**  
**La Gérance**

N° 39198

CAPOSILYS Société par actions simplifiée au capital de 750 euros, Siège social : 290 Chemin de Saint Dionisy, 30980 LANGLADE, 520 491 655 RCS NIMES  
Aux termes d'une décision en date du 31 Mars 2016, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social 290 Chemin de Saint Dionisy, 30980 LANGLADE au 10 Parc Club du Millénaire, 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER à compter du 31 mars 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Pour avis**  
**Le Président**

N° 39221

**ALPIBAT-SERVICES**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 500 euros**  
**Siège social :**  
**Impasse Jean Ducros**  
**30700 Saint Hippolyte**  
**de Montaigu**  
**515 244 580 RCS Nîmes**

Aux termes d'une délibération en date du 29.03.2016, l'AGE de la société à responsabilité limitée ALPIBAT-SERVICES a décidé de transférer le siège social du Impasse Jean Ducros, 30700 Saint Hippolyte de Montaigu à : Route de Saint Hilaire ZI de l'Arnède Haute 30210 Remoulins à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° 39217

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**  
Aux termes du PV de l' AGE du 01/01/2016 de la SCI NIKA 73, au capital de 1000 €, RCS NIMES n° 532 963 618. Le siège social a été transféré de 22 rue Isabelle 30900 Nîmes à 282 chemin de Ventabren 30000 Nîmes à compter du 01/01/2016. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 39225

**COCA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8.000,00 €**  
**Siège social : La Jacasse**  
**30580 La Bruguière**  
**RCS Nîmes n° 442 281 663**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30/03/2016, avec effet rétroactif au 01/01/2016, d'effectuer la modification statutaire suivante :  
Transfert de siège social et Etablissement Principal: 5 Boulevard Charles Gide – 30700 Uzès.

Les actes et pièces relatifs à cette décision seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Fréjus.

**Pour avis**  
**La Gérance**

N° 39220

**I.C.I Ingénierie Contrôle**  
**Industriel**  
**Entreprise Unipersonnelle à**  
**responsabilité limitée**  
**Capital : 1 €**  
**Siège social : Chez SARL 2AB**  
**KM DELTA, 110, Rue Etienne**  
**Lenoir 30900 NIMES RCS**  
**NIMES 482 287 679**

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire tenue le 11 Avril 2016, il a été décidé - De transférer le siège social au 34, Avenue des Jardins 30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE avec effet au 01 Avril 2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Tribunal de Commerce de Nimes.

**Pour avis, la Gérance**

N° 39234

**L'ALISSON**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 €**  
**réduit à 4 500 €**  
**Siège social : Place de la Croix**  
**du Jeu – 30260 CORCONNE**  
**RCS NIMES N° 477 760 250**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée en date du 1er février 2016, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social d'une somme de 5 500 € par voie de rachat par la société et d'annulation de 550 parts sociales de 10 € de nominal.

Cette réduction de capital, devenue définitive à la date du 4 mars 2016 ainsi que le constate un procès-verbal de la gérance établi le 24 mars 2016, entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :  
Capital social : 10 000 €  
Nouvelle mention :  
Capital social : 4 500 €

**La Gérance**



## FONDS DE COMMERCE

N° 39202



6 A, Passage de l'Oratoire  
CS 30084  
84006 AVIGNON CEDEX 1

### SAMDIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4 500 €

Siège social :

4 Avenue Yves Bessodes  
30510 GENERAC  
RCS NIMES

En cours d'immatriculation

### LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/04/2016 à Salon de Provence, la Société ERTECO FRANCE, SAS au capital de 516 600 000 € dont le siège social est à VITRY SUR SEINE (94400) 120 Rue du Général Malleret-Joinville, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le N° 381 548 791, a donné à bail à titre de location-gérance à la Société SAMDIS, SARL au capital de 4 500 € dont le siège est à GENERAC (30510) 4 avenue Yves Bessodes, en cours d'immatriculation au RCS de NIMES, un fonds de commerce de type supermarché, sis et exploité à GENERAC (30510) 4 avenue Yves Bessodes, connu sous l'enseigne « MARKET », pour lequel la SAS ERTECO FRANCE est immatriculé au RCS de NIMES sous le N° 381 548 791, pour une durée de 1 année à compter du 01/05/2016, reconductible tacitement à l'expiration de la période initiale pour une durée indéterminée.

N° 39223

Suivant acte SSP du 01/04/15, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01/04/15 à la SARL HASSANALY au capital de 8000 € dont le siège social est à 30900 NIMES -35 RUE RUDOLPHE DIESEL, immatriculée au RCS NIMES sous le n° 500791140 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais KM DELTA sis 30900 NIMES -35 RUE RUDOLPHE DIESEL.

Le contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SARL HASSANALY a pris fin le 30/04/16, pour le fonds de commerce dénommé Relais DU MAS DE CHEYLON 30900 NIMES 2290 ROUTE DE MONTPELLIER.

Bouclage jeudi à 16h  
parution le vendredi  
règlement CB :  
par téléphone ou sur  
www.lereveildumidi.fr

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 39177

### LATITUDE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 650 euros

Siège social :

Lot le Domaine des Oliviers  
Chemin de la Berrette  
30210 Castillon du Gard  
RCS NIMES B 439 829 664

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2016, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/03/2016, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause de fin d'activité. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. ARNAL Olivier, demeurant 30, rue des Pins 30320 POULX, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 10, avenue de la Poulasse, bât. 4 Les Naiades 84000 AVIGNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nîmes.

N° 39189

### UZUME

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1 000 EUROS

Siège social :

210 chemin du Camisard  
30350 CARDET (Gard)  
483 094 215 RCS ALES

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2014, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 novembre 2014 suivie de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur SELWYN ALDRED, demeurant à POYNTON CHESHIRE (ROYAUME UNI) 159 LONDON ROAD SOUTH SK121LQ, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CARDET (Gard) 210 chemin du Camisard.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de ALES.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de ALES.

Pour avis,  
le liquidateur

N° 39187



Retrouvez  
Le Réveil du Midi  
sur Facebook

### UZUME

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1 000 EUROS

Siège social :

210 chemin du Camisard  
30350 CARDET (Gard)  
483 094 215 RCS ALES

- L'assemblée générale des associés du 30 novembre 2014 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NIMES.

Pour avis,  
Le liquidateur

N° 39192

### NETT AUTO

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8 000 euros

Siège : 1 avenue Langevin

30150 ROQUEMAURE

814 844 692 RCS NIMES

Par Décision en date du 31/03/2016, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NIMES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 39227

L'AGE des associés de la SARL MADAME BLEU capital 4 000€, siège 6 place de la mairie 30630 GOUDARGUES, RCS NIMES 512 749 839, du 31/10/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et donné décharge de son mandat à Mme URGHETTO, liquidateur, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes.

N° 39229

BONFILS IMMOBILIER SARL au capital de 8000 €. Siège social : 85 avenue PASTEUR, 30400 Villeneuve-lès-Avignon, 443 041 900 RCS de Nîmes. L'AGE du 30/03/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme BONFILS France, demeurant 85 avenue Pasteur, 30400 Villeneuve-lès-Avignon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation au RCS de Nîmes.

## REGIME MATRIMONIAL

N° 39203

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Valérie PRONO-VEYRIER, Notaire Associé à CALVISSON (Gard), 20 route de la cave, le 1er avril 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté

universelle avec clause d'attribution Intégrale au conjoint survivant par : M. Thierry Roger Daniel ALBERTEAU, responsable de fabrication, et Mme Catherine Josette Solange PERRAULT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CONGENIES (30111) 5 rue de l'Aiguillon. M. est né à PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006) le 13 avril 1961, Mme est née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 20 février 1956. Mariés à la mairie de BRIÈRES-LES-SELLES (91150) le 21 mai 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

N° 39226

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jacques BRI-SARD, Notaire Associé à AIMARGUES (30), le 11 avril 2016, M. Angel COCA, Retraité, né à CASTELLO DE FARFANA (ESPAGNE) le 16 novembre 1937 et Mme Josette Marie Thérèse VEYRET, retraitée, son épouse, née à JUNAS (30117) le 17 février 1939, demeurant ensemble à GALLARGUES-LE-MONTUEUX (30660) Rue sous le mas, mariés à la mairie de JUNAS le 3 août 1963 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont décidé d'adopter pour l'avenir le régime de la Communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, exclusivement par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire, en l'Office Notarial 16 chemin de l'Abriado 30470 AIMARGUES où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion  
Le Notaire

N° 39232

**SELARL Pierre TURCY**  
20 Avenue  
du Général de Gaulle BP 2  
30300 CONNAUX

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me TURCY, Notaire à CONNAUX (30), le 11 Avril 2016, M Joël Georges RIGOUX, ingénieur et Mme Marie-Christine GALTIER, professeur, son épouse, demeurant à TRESQUES (30330) 550 chemin du Peyron, Mariés à LA GRAND COMBE(Gard) le 2 juillet 1977, sans contrat de mariage, ont adopté le régime de la communauté universelle avec apport de biens propres à la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale au survivant des deux époux. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la parution du présent avis, par LRAR ou exploit d'huissier, auprès du notaire sus-nommé.

Pour avis et mention  
Le Notaire



## DERNIERE MINUTE

N° 39233



**SELARL  
"MONTREDON,  
FRAUDON,  
BROCHE"**

**Notaires Associés  
458 rue du 19 mars 1962  
30800 SAINT GILLES**

### MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-François MONTREDON le 21 novembre 2014 a été constatée la modification suivante des statuts de la société SCI DESCLOUX-BARAGNON, société civile au capital de 76.000 Euros dont le siège est à MILHAUD (Gard) 2 place du Castellans, immatriculée au RCS de NIMES n°423 226 026 : Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, demeurant 11 rue des Hirondelles, 30540 MILHAUD démissionne de ses fonctions de co-gérant à compter du 21 novembre 2014.

A compter de la même date, pour une durée illimitée, la société conserve comme seul gérant : Monsieur Marc BARAGNON demeurant 2000 chemin du Quartier d'Espagne, 30900 NIMES

**Pour avis  
Le notaire**

N° 39210

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/04/2016 il a été constitué une société  
**Dénomination sociale** : DAGUENET HAHN BOIS ET INFORMATIQUE  
**Siège social** : 155 Avenue Robert de Joly, 30620 Uchaud  
**Forme** : SARL  
**Siège** : DHBI Nom commercial : Esprit Bois Bambou  
**Capital** : 5000 €  
**Objet social** : réalisation de terrasse bois et conseil informatique  
**Gérance** : Madame Rachel HAHN, 7 Impasse de Claude, 30620 Bernis  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nimes.

N° 39235

**DESIGN PIERRES  
Société à responsabilité limitée  
en liquidation  
au capital de 3.000 euros  
Siège social : Quartier du Mas  
Allègre - 30 600 VAUVERT  
Siège de la liquidation :  
Quartier du Mas Allègre  
30 600 VAUVERT  
508 344 835 RCS NIMES**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/04/2016.

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur M. Pascal MARRIN demeurant Quartier du Mas Allègre - 30 600 VAUVERT, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NIMES.

Mention sera faite au RCS : NIMES  
**Pour avis**

N° 39236

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**Société d'Avocats  
50 rue Berthy Albrecht  
84000 AVIGNON**

**PHARMACIE TIQUET-  
BAILLY  
Société d'exercice libéral à  
responsabilité limitée  
en cours de transformation en  
société à responsabilité  
limitée**

**Au capital de 1 000 000 euros  
Siège social :  
248 Boulevard Lafayette  
34400 LUNEL  
400 218 756 RCS  
MONTPELLIER**

Suivant délibération en date du 21 mars 2016, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 248 Boulevard Lafayette, 34400 LUNEL au 150 Chemin du Mas Saint Jean, 30250 AUBAIS à compter de ce jour ; la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée de la Société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1 000 000 euros, divisé en 6 620 parts sociales de 151,06 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Dénomination**  
**Ancienne mention** : PHARMACIE TIQUET-BAILLY

**Nouvelle mention** : SOCIETE FINANCIERE TIQUET-BAILLY

**Objet**  
**Ancienne mention** : La propriété et l'exploitation d'une officine de pharmacie exploitée à LUNEL (34400) 248 Boulevard Lafayette, en ce comprises toutes activités accessoires autorisées.

**Nouvelle mention** : l'acquisition, la propriété l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêts ; l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social ; la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Madame Isabelle TIQUET BAILLY, demeurant 150 Chemin du Mas Saint Jean, 30250 AUBAIS, a été confirmée dans ses fonctions gérante.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 400218756 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NIMES.

**Pour avis - La Gérance**

N° 39237

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 AVRIL 2016 il a été constitué une **Société à Responsabilité Limitée à associé Unique, dénommée LE RELAIS DE CENDRAS**, au capi-

tal de 500 €, **siège social** 1088 Route d'Alès 30480 CENDRAS, **durée** : 99 ans, ayant pour **Objet social** : entretien et réparation de véhicules; elle sera **immatriculée** au RCS de Nimes. A l'issue de la signature des statuts, Monsieur FOUGHAR Lahcene demeurant 1088 Route d'Alès 30480 Cendras, a été désigné comme **gérant**, pour une durée illimitée.



**SCP CARRE- GUY-  
GALLEGO -  
AVIGNON  
Notaires associés  
1 rue Joseph Lacroix  
- BP 92049  
30700 UZES**

**LOTISSEMENT  
« LE CLOS DE PALUS »  
Commune de SAINT VICTOR  
LA COSTE (30290 - GARD)**

**AVIS DE CONSTITUTION  
DE L'ASSOCIATION  
SYNDICALE**

L'Assemblée Générale constitutive de l'Association Syndicale du Lotissement « LE CLOS DE PALUS » sur la commune de SAINT VICTOR LA COSTE (30290) a été reçue aux termes d'un acte dressé par Me Jean-Jacques CARRE, notaire à UZES le 21 janvier 2016 à 17h00.

**Dénomination** : Association Syndicale du Lotissement "LE CLOS DE PALUS".

**Forme** : Association Syndicale  
**Siège social** : Chez M. et Mme Luc DELAY, SAINT VICTOR LA COSTE (30290), Lot Le Clos de Palus, Route des Côtes du Rhône.

**Objet de l'association** :

L'association syndicale a pour objet :

- recevoir du lotisseur sans contrepartie, dès la signature des procès-verbaux de réception constatant l'absence de réserves, les terrains, voiries et équipements communs dudit lotissement ;
- l'entretien des biens communs à tous les colotis compris dans son périmètre,
- la création de tous éléments d'équipement nouveaux ;
- leur cession à titre onéreux ou gratuit au profit de qui que ce soit ;
- l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ;
- la gestion et la police des biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance

des colotis dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ;

**Durée** : illimitée

**Président** : M.Luc DELAY.

**POUR AVIS  
Me CARRE  
Notaire Associé Signé**

## COMMUNE DE GAUJAC Construction des Ateliers Municipaux AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### Procédure Adaptée

**1. Dénomination de la Collectivité qui passe le Marché** : Commune de Gaujac, Place de la Liberté, 30330 Gaujac

**2. Type de Marché** : Travaux – Exécution

**3. Objet du Marché et type de procédure** : Construction des Ateliers Municipaux Marché à procédure adaptée selon l'article 28 du code des Marchés Publics.

**4. Lieu d'exécution** : 30330 Gaujac, Chemin du Cimetière, Quartier les Picarèles,  
**5. Caractéristiques principales** : Travaux de Bâtiment d'une surface de 460 m2 comprenant les Ateliers pour 405 m2 et des bureaux pour 55 m2 et travaux de VRD pour une surface d'environ 800 m2.

**6. Consistance des Lots** :

La consultation est composée d'une seule tranche ferme.

Les travaux sont répartis en lots qui seront traités par marchés séparés.

Lot 01 Terrassement / Gros Œuvre

Lot 02 Charpente Couverture

Lot 03 Menuiseries Occultations

Lot 04 Serrurerie

Lot 05 Façades

Lot 06 Doublages / Cloisons/ Faux Plafonds

Lot 07 Carrelage / Faïence

Lot 08 Peinture / Nettoyage

Lot 09 VRD / Clotures / Espaces Verts

Lot 10 Chauffage / VMC / Plomberie / Sanitaire

Lot 11 Électricité / Courants Forts / Courants Faibles

**7. Délais d'exécution** : 7 mois

**8. Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60 % Valeur Technique et 40 % Coûdts des Prestations

**9. Date de début des travaux** : 2ème trimestre 2016

**10. Modalités de financement et de paiement** : Par mandat administratif dans les délais légaux.

Les prestations sont financées sur les fonds propres de la Commune et par le DETR.  
**11. Lieu où l'on peut retirer le dossier** : le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

**12. Date d'envoi de l'avis à la publication** : le 14 Avril 2016

**13. Date limite de dépôt des offres** : le 10 Mai 2016 avant 12 heures à la Mairie de Gaujac.

**14. Validité des offres** : 120 jours

**15. Renseignements Administratifs** : mairie-gaujac@wanadoo.fr, Tél : 04/66/82/00/91

**16. Renseignements Techniques** : G. Coutton, architecte à Laudun, 30290, Tél : 04/66/82/87/25 ou mail : coutton.architecte@wanadoo.fr.

**17. Voies de recours** : suivant articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative.  
Tribunal administratif de Nimes, 16 Av. Feuchères, 30000 Nimes.



N° 39238

**CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ**  
Par acte SSP en date du 14 Avril 2016, a été créée une société. **Dénomination** : Vision Research Diagnostics. **Forme** : Société par actions simplifiée. **Capital** : 2 000€ **Siège social** : 17 impasse capelle des Ladres 30200 Bagnols sur Cèze. **Objet** : Recherche, Développement, vente de réactifs et technologies, conseils dans les sciences de la vie. **Durée** : 99 ans. **Cession transmission** : agrément préalable des associés statuant à la majorité des voix disposant d'un droit de vote. **Président**: Gérard Mathis, demeurant 17 impasse Capelle des Ladres 30200 Bagnols sur Cèze. **Directeur** : neant, demeurant neant. **Immatriculation** au RCS de Nîmes.

Certifié MC Dejax

N° 39241

SAS GOUFAR siégé : 4 IMPASSE DES BRUYERES 30300 BEAUCAIRE, Capital : 100,00€ SIRET 510 906 381 000 15 RCS NIMES  
1° Suivant PV AGE du 14/03/2016 à 14 heures dissolution anticipée de la société au 31/03/2016 et sa mise en liquidation Mr GOUFAR MUSTAPHA président est nommé liquidateur avec tous les pouvoirs pour mener à bien la liquidation et les formalités à l'adresse suivante 4 impasse des Bruyères 30300 BEAUCAIRE qui servira pour toutes correspondances.  
2° Et suivant PV AGE du 14/03/2016 à 16 heures les comptes définitifs de liquidation sont approuvés, quitus est donné au gérant. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NIMES

pour avis

**CABINET TOURNIER & ASSOCIES**  
**SCP Me Christine TOURNIER BARNIER**  
**Me Coralie GARCIA BRENGOU**  
Avocats

19 Rue Bourdaloue - 30000 Nîmes  
Tél. : 04 66 67 51 09 - Fax. : 04 66 21 43 73  
Mail : tournier.avocat@club-internet.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**SUR SURENCHERE**  
**EN UN LOT**

**Commune de NIMES (30) 6 Bis Rue d'Orléans**  
**Un appartement situé au 1er étage du Bâtiment A**

Constituant le lot n°3 (avec les 888/10000èmes) d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété  
Edifié sur une parcelle de terre cadastrée Section DO n°586,  
Pour une contenance de 3 a 94 ca

Vente fixée à l'audience du Juge de l'Exécution  
Du Tribunal de Grande Instance de Nîmes (30)  
Au Palais de Justice de NIMES, Boulevard des Arènes  
**LE JEUDI 09 JUIN 2016 A 9 HEURES**

**SUR LA MISE À PRIX DE PRIX 31.350,00€**  
**(Trente et un mille trois cent cinquante euros)**

Outre les frais, clauses et conditions du cahier des conditions de vente

**SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES**  
Avocats

28 Rue Ruffi - 30000 NIMES  
Tel. 04.66.67.69.34 - Fax. 04.66.21.66.59  
Email : csm2@ergaomnes.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**SUR LICITATION**  
**EN UN SEUL LOT**

**Villa à usage d'habitation avec jardin d'agrément et piscine**  
**à CLARENSAC (30) 2 rue des Rosiers**

cadastrée Section AE n° 170 pour une contenance de 07a89ca  
avec 1/9ème Section AE n° 173 pour une contenance de 05a68ca  
et 1/9ème Section AE n° 200 pour une contenance de 23a65ca

**SUR LA MISE À PRIX DE : 236.000 €**  
**(deux cent trente-six mille euros)**

avec faculté de baisse jusqu'à ce qu'enchère s'ensuive  
outre les charges et conditions de la vente.

Adjudication fixée à l'audience du Tribunal  
de Grande instance de NIMES, au Palais de Justice, Boulevard des  
Arènes, du : **JEUDI 9 JUIN 2016 à 9h00**

Visite assurée par la SCP QUENIN TOURRE,  
Huissiers de Justice à NIMES (Tél. 04.66.36.03.46)  
le mardi 24 mai 2016 de 11h00 à 12h00

Il sera procédé à la requête de la SELARL STEPHAN SPAGNOLO, ès qualités de Liquidateur Judiciaire de Monsieur Alain RODRIGUEZ, nommé à ces fonctions suivant Ordonnance rendue le 15 juin 2015 par le Président du Tribunal de Commerce de NIMES en remplacement de Maître Jehan-Pierre d'ABRIGÉON, lui-même désigné par jugement du Tribunal de Commerce de NIMES du 19 décembre 2006, dont le Siège est : 285 rue Gilles de Roberval - Parc Kennedy - Bât. C1 - 30000 NIMES. Ayant pour Avocat constitué, la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Membre de l'AARPI dénommée ERGA OMNES, Avocat au Barreau de NIMES (30000), y demeurant : 28 rue Ruffi.

**A la vente sur licitation des biens ci-après :**

**A CLARENSAC (30) : 2 rue des Rosiers**, villa à usage d'habitation s'élevant sur rez-de-chaussée surmonté d'un étage avec jardin d'agrément extérieur et piscine.

Au rez-de-chaussée, un hall d'entrée desservant en enfilade :

- à droite : cuisine et salle à manger avec cheminée avec foyer insert

- à gauche : chambre, salle de bains, buanderie, bureau, WC et garage.

Au premier étage, un petit hall de dégagement desservant deux chambres et un cabinet de toilettes.

L'installation électrique en place est en bon état.

A l'extérieur, un jardin d'agrément avec piscine et cabanon abritant l'installation technique de la piscine.

Les lieux sont occupés.

Les enchères, qui devront être au minimum de 500 €, ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des charges et conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance de NIMES (RG n° 16/00044) ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet : 28 Rue Ruffi à NIMES.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau de Nîmes et sur justification d'un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3000€.

Aux poursuites et diligences du surenchérisseur, Mr Olivier RANDON, né le 23.09.1987 à NIMES (30), demeurant et domicilié 184 Chemin de la Coste à LANGLADE (30980), ayant pour Avocat constitué le Cabinet TOURNIER ET ASSOCIES du Barreau de NIMES, Il sera procédé à la Barre du Tribunal de Grande Instance de NIMES, au Palais de Justice de NIMES, le JEUDI 9 JUIN 2016 A 9H à l'adjudication sur surenchère des biens ci-après désignés, Il s'agit d'un immeuble situé 6 Bis Rue d'Orléans à NIMES (GARD), constituant le lot n°3 (avec les 888/10000èmes) d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété édifié sur une parcelle de terre cadastrée SECTION DO n°586, d'une contenance cadastrale de 3 a 94 ca. Etat Descriptif de Division et Règlement de Copropriété le 05.03.1982, Vol. 260 n° 202.

Cet immeuble consiste en un appartement situé au 1er Etage du Bâtiment A.

Il comprend une pièce principale séjour/coin cuisine avec une cheminée, une chambre, une mezzanine, un grenier aménagé, une salle bain et un WC.

La superficie habitable est d'environ 45,07 m².

Le chauffage est électrique et il y a une cheminée.

Le bien semble inoccupé, bien que le nom du propriétaire figure sur la boîte aux lettres.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le Cahier des Conditions de la vente contenant les clauses de l'adjudication, la description et les Conditions de la vente au greffe du TGI de NIMES, ou s'adresser au cabinet TOURNIER ET ASSOCIES, 19 rue Bourdaloue à NIMES, poursuivant la vente sur surenchère.



**République Française - PREFET DU GARD**  
**Direction des collectivités et du développement local**  
**Bureau du développement local**

**EXTRAIT DE DECISION DE LA CDAC**  
**Réunie le 4 avril 2016, la commission départementale**  
**d'aménagement commercial du Gard a accordé**

à la SARL FRANE, ZAC Côté Soleil, Avenue du Mas Saint-Laurent, 30600 VAUVERT, représentée par M. Franky BERNARD, agissant en qualité de futur exploitant, l'autorisation de procéder à l'extension de 586 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial par création d'un commerce spécialisé en aménagement et décoration de la maison, route d'Anduze à Saint-Christol les Alès.



**République Française - PREFET DU GARD**  
**Direction des collectivités et du développement local**  
**Bureau du développement local**

**EXTRAIT DE DECISION DE LA CDAC**  
**Réunie le 4 avril 2016, la commission départementale**  
**d'aménagement commercial du Gard a accordé**

à la SARL MARIMA, ZAC Côté Soleil, Avenue du Mas Saint-Laurent, 30600 VAUVERT, représentée par M. Franky BERNARD, agissant en qualité de futur exploitant, l'autorisation de procéder à l'extension de 530 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial par création d'un commerce spécialisé en aménagement et décoration de la maison à Saint-Gilles.



**CABINET RD AVOCATS & ASSOCIÉS**  
(REINHARD - DELRAN & ASSOCIÉS)  
AVOCATS ASSOCIÉS  
16, rue des Greffes - 30 000 NIMES  
Tél. : 04.66.36.08.46 - [www.rdavocats.fr](http://www.rdavocats.fr)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN LOT**

**Commune de SAINT-GENIES DE MALGOIRES (Gard)**  
Lieu-dit « 4, Rue des Combes » :

**D'une villa de plain-pied avec garage et terrain attenant,**  
édifiée sur une parcelle de terre cadastrée SECTION C n° 1190,  
d'une contenance cadastrale de 11 a 41 ca.

**SUR LA MISE A PRIX DE 85 000 €**  
OUTRE LES CHARGES

**Adjudication fixée : LE JEUDI 26 MAI 2016 à 9 H**  
Devant le Juge de l'exécution du Tribunal  
de Grande Instance de NIMES Salle ordinaire des ventes  
au Palais de Justice boulevard des Arènes 30000 NIMES

**Visite des lieux : le JEUDI 12/05/2016 de 14h à 15h**  
par la SCP BOURES-TARDY, Huissiers de Justice Associés  
à BAGNOLS SUR CEZE (Gard) - Tél. 04 66 89 52 18

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CCV également disponible sur les sites [www.rdavocats.fr](http://www.rdavocats.fr) & [www.encheresjudiciaires.com](http://www.encheresjudiciaires.com)).

**Il sera procédé à la requête de la société BANQUE POPULAIRE DU SUD, Société anonyme coopérative à capital variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de PERPIGNAN, sous le numéro 554 200 808, venant aux droits de la Banque Populaire du Midi, suite à une fusion absorption en date des 28 et 29 novembre 2005, et dont le siège social est sis 38 Bd. Georges Clemenceau - 66966 PERPIGNAN CEDEX 09, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège ; **avant pour avocat constitué la SCPA rd avocats & associés, Société Civile Professionnelle d'Avocats au Barreau de NIMES, dont le siège est à Nimes, 16, rue des Greffes.****

A la vente aux enchères de l'immeuble situé Lieudit « 4, Rue des Combes » à SAINT GENIES DE MALGOIRES (Gard), cadastré SECTION C n° 1190, d'une contenance cadastrale de 11 a 41 ca. **Cet immeuble consiste en une villa de plain-pied avec garage et terrain attenant.** Elle comprend une entrée sous auvent accédant au séjour-salon avec coin-cuisine « à l'américaine », un dégagement desservant trois chambres (dont une donnant sur la terrasse au Sud), une pièce à usage de bureau, une salle de bain/salle d'eau et un W-C. **Superficie habitable :** environ 110 m<sup>2</sup>. **Occupation :** par les propriétaires. **Chauffage :** de type central au fuel assuré par des radiateurs en fonte d'aluminium.



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE AU  
RECRUTEMENT  
ET À LA FORMATION SUD**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

- 1 - **Identification de l'organisme :** DIRF Sud
- 2 - **Mode de passation :** Marché à procédure adaptée « marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques »
- 3 - **Objet du marché :** MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE FORMATIONS EN SURETE AEROPORTUAIRE ET SSIAP AU PROFIT DE FONCTIONNAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR AFFECTES DANS LE RESSORT DE LA ZONE DIRF SUD MIDI PYRENNES et COTE D'AZUR.
- 4 - **Pièces à produire :** Déclaration sur l'honneur, certificats fiscaux et sociaux.
- 5 - **Critère d'attribution :** Pondération (voir critères dans le règlement de consultation).
- 6 - **Offres à adresser à :** DIRF SUD Bureau des marchés 286 avenue Clément ADER BP 48060 30932 NIMES CEDEX 09 sous enveloppe cachetée portant la mention « Marché de service : Prestations de formations S.A et SSIAP NE PAS OUVRIR »
- 7 - **Modalités d'obtention de dossier :** [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (Plateforme des achats de l'Etat)
- 8 - **Date prévisionnelle de début des prestations :** Dès notification au titulaire.
- 9 - **Date limite de réception des offres :** 17 Mai 2016 à 16 H00.
- 10 - **Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11 Avril 2016

VILLE DE MONTFRIN  
MONTFRIN **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**



30490 GARD

**Ville de MONTFRIN**

**Section I : Pouvoir adjudicateur :**

**I.1) - Nom, adresses et point(s) de contact :**  
Ville et C.C.A.S. de MONTFRIN

A l'attention de : Monsieur le Maire de MONTFRIN - avenue Pierre Mendes France - 30490 MONTFRIN  
Tel: 04.66.57.52.20 - Mail : [dgs.mairie-montfrin@orange.fr](mailto:dgs.mairie-montfrin@orange.fr)

**Adresse(s) Internet :**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.montfrin.com>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.e-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Auprès du point de contact susmentionné et pour les renseignements techniques : Société ACE Consultants

Ralph COSNARD - [gestion@aceconsultants.fr](mailto:gestion@aceconsultants.fr) - Fax : 04.90.27.04.77

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :** sur demande écrite auprès du point de contact susmentionné ou par téléchargement : <http://www.e-marchespublics.com>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. A défaut, il renonce à en être informé.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :** Auprès du ou des points de contact susmentionnés, les candidatures et les offres devant être : Soit adressées par voie dématérialisée sur le profil acheteur susmentionné ; soit déposées contre récépissé à l'Hôtel de ville de Montfrin (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) ; soit envoyées par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité.

**I.2) - Type de pouvoir adjudicateur :** collectivité territoriale et établissement public local

**I.3) - Activité principale :** administration générale publique

**I.4) - Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :** C.C.A.S. de la Ville

**Section II : Objet du marché :**

**II.1) - Description**

**II.1.1) - Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :** Prestations d'assurances pour les besoins de la ville et du C.C.A.S. de Montfrin

**II.1.2) - Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :** Services. Catégorie de services : no6a Services financiers : a) services d'assurances. Code NUTS : FR812

**II.1.3) - Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :** L'avis concerne un marché public.

**II.1.4) - Information sur l'accord-cadre :**

**II.1.5) - Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :** Souscription de marchés d'assurance pour les besoins de la ville et du C.C.A.S. répartis en 4 lots.

**II.1.6) - Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :** 66510000-5.

**II.1.7) - Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI.

**II.1.8) - Lots :** Division en lots : Oui. Il est possible de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

**II.1.9) - Variantes :** Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2) - Quantité ou étendue du marché**

**II.2.1) - Quantité ou étendue globale :** Souscription de marchés d'assurance pour les besoins de la ville et du C.C.A.S. répartis en 4 lots pour une durée maximale de 54 mois à compter du 1er juillet 2016.

**II.2.2) - Informations sur les options :** La réponse aux prestations supplémentaires éventuelles ou solutions alternatives est obligatoire, sauf mention indiquant leur caractère facultatif (voir ci-après information sur les lots).

**II.2.3) - Reconduction :** -

**II.3) - Durée du marché ou délai d'exécution :** 54 mois avec résiliation possible chaque année dans les conditions définies par chaque cahier des clauses particulières.

**Information sur les lots**

**LOT no 1 intitulé : Dommages aux biens**

1) Description succincte : Garantie des dommages aux biens mobiliers et immobiliers détenus par la ville ou le C.C.A.S.

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 66515000-3

3) Quantité ou étendue : Les garanties demandées s'étendent à la couverture tous risques informatiques, bris de matériels et tous risques expositions.

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement : -

5) Informations complémentaires sur les lots : Une solution alternative est demandée avec une franchise générale de 750 €.

**LOT no 2 intitulé : Responsabilité civile**

1) Description succincte : Garantie de la responsabilité civile de la ville ou du C.C.A.S.

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 66516400-4

3) Quantité ou étendue : Les garanties demandées s'étendent à la couverture des accidents corporels et de la responsabilité civile environnementale.

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement : -

5) Informations complémentaires sur les lots : Une prestation supplémentaire éventuelle est demandée pour les atteintes à l'environnement.



**LOT no 3 intitulé : Flotte véhicules**

- 1) Description succincte : Garantie des véhicules de la ville et de leur utilisation, ainsi que lors de l'usage de véhicules personnels.
- 2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 66514110-0
- 3) Quantité ou étendue : Les garanties demandées s'étendent à la couverture des matériels transportés.
- 4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement : -
- 5) Informations complémentaires sur les lots :

**LOT no 4 intitulé : Protection juridique**

- 1) Description succincte : Garantie de la protection juridique de la ville, du CCAS, des élus et agents.
- 2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 66513110-0
- 3) Quantité ou étendue
- 4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement : -
- 5) Informations complémentaires sur les lots :

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :**

**III.1) - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

**III.1.1) - Cautionnement et garanties exigés :** Aucune caution n'est demandée.  
**III.1.2) - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Ressources propres. Paiement par virement administratif. Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures. L'unité monétaire est l'euro.

**III.1.3) - Forme qui devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint non solidaire.

**III.1.4) - L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

**III.2) - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.2.1) - Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :** Tout organisme porteur du risque se présente seul ou en groupement avec un autre organisme porteur du risque. L'intermédiaire peut également être membre du groupement, ou à défaut simple mandataire.

**Renseignements et justificatifs exigés pour évaluer les candidatures :** - la lettre de candidature portant mention des éventuels membres du groupement (le candidat est invité à utiliser le formulaire normalisé Dc1) signée de façon originale par le candidat ou les membres du groupement ;

Si le DC1 n'est pas signé de façon originale par l'organisme porteur du risque, l'intermédiaire doit fournir un mandat original l'habilitant à faire acte de candidature ;

- la déclaration du candidat (Imprimé Dc2) et les justificatifs de la capacité technique, professionnelle et financière ci-dessous ; - l'agrément de l'organisme porteur du risque, ainsi que l'attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires ; - les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le(s) candidat(s) ; - le cas échéant, copie du ou des jugements de redressement judiciaire.

**III.2.2) - Capacité économique et financière :**

Pour évaluer cette capacité, chaque candidat doit fournir tous documents jugés utiles, par exemple : o Chiffres d'affaires global (montant des commissions pour les intermédiaires) sur les 3 dernières années (ou tous autres moyens si société récente ou en création tels qu'une attestation de prêt bancaire ou de fonds propres...); o Chiffres d'affaires concernant les prestations envisagées ; o Solvabilité de l'organisme porteur du risque ;

**III.2.3) - Capacité technique :**

Pour évaluer la capacité technique et professionnelle, chaque candidat doit fournir tous documents jugés utiles, par exemple : o Certifications liées à l'exécution des prestations ; o Liste des références sur des prestations similaires ; o Attestations de satisfaction des clients sur des prestations similaires ; o Outils de gestion (moyens informatiques / progiciels / extranet...); o Nombre et fonctions des personnels affectés à l'exécution du marché, présentation de l'organisation du candidat ; o Diplômes et expériences des personnels en charge des dossiers - connaissance des spécificités de ce type de risque ;

**III.2.4) - Marchés réservés :**

**III.3) - CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

**III.3.1) - La prestation est réservée à une profession particulière :** OUI. La présence d'un organisme portant et provisionnant le risque est obligatoire, ce dernier devant justifier de son agrément pour les risques couverts. En aucun cas un intermédiaire d'assurance ne pourra se présenter seul.

**III.3.2) - Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :** NON

**Section IV : Procédure :**

**IV.1) - TYPE DE PROCÉDURE**

**IV.1.1) - Type de procédure :** Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-630 du 25 mars 2016 soumis à l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

**IV.1.2) - Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

**IV.1.3) - Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

**IV.2) - CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**IV.2.1) - Critères d'attribution:** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique (la valeur technique de l'offre sera notée sur 20 comme suit pour les sous-critères suivants : poids des réserves au cahier des clauses particulières (sur 12), franchises et montant des garanties (sur 6) et gestion du contrat (sur 2). Pondération : 50.
2. prix (sur 20). Pondération : 50.

**IV.2.2) - Enchère électronique :** NON

**IV.3) - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.3.1) - Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** 2016-MARCHE ASSURANCE

**IV.3.2) - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** NON

**IV.3.3) - Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :** néant

**IV.3.4) - Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** MARDI 10 MAI 2016 A 12H00

**IV.3.5) - Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :** -

**IV.3.6) - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français

**IV.3.7) - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.3.8) - Modalités d'ouverture des offres :** -

**Section V : Renseignements complémentaires :**

**V.1) - RENOUELEMENT :** NON

**V.2) - INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :** -

**V.3) - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

**V.4) - PROCÉDURES DE RECOURS :** Les demandes de renseignements doivent être faites par écrit à l'adresse visée au point I.1 ci-avant. Toutes les réponses à ces questions seront soumises à l'ensemble des soumissionnaires. Aucune question ne pourra parvenir moins de 8 jours ouvrés avant la remise des offres.

**V.4.1) - Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - 30000 NIMES

**V.4.2) - Introduction des recours :** Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de justice administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature.

Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout candidat évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. Le cas échéant ce recours pourra être assorti d'un référé-suspension (article L521-1 du Code de justice administrative). Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur en lien avec la présente procédure peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de justice administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de justice administrative).

Référé contractuel (art L 551.13 du Code de justice administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'intention de conclure le marché ou à défaut de publication dans un délai de 6 mois à compter de la signature du marché.

**V.4.3) - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - 30000 NIMES

**V.5) - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS** Vendredi 8 avril 2016



**SCP BROQUERE - de CLERCQ -  
COMTE - MAZEL - GUIRAUDOU**

**avocats Avocat à la Cour d'Appel de NIMES**  
Arche Bötti - Parc Georges Besse  
116 Allée Norbert Wiener 30035 NIMES CEDEX 1  
Tél : 04.66.76.39.20 - Fax 04.66.76.39.21 <http://bdcc-avocats.com>

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN SEUL LOT**

**à VILLENEUVE LES AVIGNON  
APPARTEMENT & CAVE**

**Copropriété « Mont Andaon » Bât. I 02 Place de La Croix**  
Section CE n° 39 volume 10001, 10004 et 10005  
Section CE n° 37 - 38 - 43 et 46  
Lots n° 34 et 134

**MISE A PRIX : 28.000€ Outre les charges**

**VENTE fixée devant le JUGE DE L'EXECUTION près le  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de NIMES**  
Palais de Justice - Boulevard des Arènes  
**Le 26 MAI 2016 à 9H**

**Visite assurée par la SCP BERLAND - MICHONNEAU - DESFOUR,  
Huissier de Justice, sur place le : 09 MAI 2016 de 10H.30 à 12H.**

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de NIMES et sur justification d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire de 10% du montant de la mise à prix, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000€. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NIMES, Bd des Arènes, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant la vente, ci-dessus mentionné ou en ligne sur : <http://bdcc-avocats.com/espace.html>

 **SCP BROQUERE – de CLERCQ – COMTE – MAZEL - GUIRAUDOU**  
**Société d'Avocat Inter-Barreaux**  
**ALES – NIMES**  
05 RUE D'AVEJAN - 30100 ALES  
Tel. : 04.66.52.00.09 - 04.66.76.39.20 - Fax. : 04.66.76.39.21  
<http://bdcc-avocats.com>

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT**

**VILLA**  
**à RIBAUTE LES TAVERNES**  
67 Avenue des Artisans  
Section AR n° 440 pour 10a 11 ca

**MISE A PRIX : 40.000€**

**Avec faculté de baisse à défaut d'enchères d'un tiers puis de deux tiers outre les charges, jusqu'à ce qu'enchère s'ensuive**

**VENTE fixée devant le JUGE DE L'EXECUTION près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE d'ALES**  
Palais de Justice – 03 Place Henri Barbusse  
**LE 24 MAI 2016 à 14H.**

**Visite assurée par la SELARL ACTION JURIS 30,**  
**Huissier de Justice,**  
**sur place le : 04 Mai 2016 de 9H. à 10H.30**

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau d'ALES et sur justification d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire de 10% du montant de la mise à prix, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000€ -

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALES, Place Henri Barbusse, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant la vente, ci-dessus mentionné ou en ligne sur : <http://bdcc-avocats.com/espace.htm>

tronique exclusivement dans la salle des marchés du site <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>  
**Type de Procédure :** Procédure adaptée - Validité des offres : 180 jours  
**Critères d'attribution :** Prix : 40% - Valeur technique : 60%.  
**Date limite de réception des offres :** Mercredi 11 Mai 2016 à 12h00  
**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Tél : 04.66.27.37.00 – fax : 04.66.36.27.86 – courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)  
**Voies de recours :** Voir les articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative  
**Date d'envoi du présent avis :** Jeudi 14 avril 2016

 **SELARL SARLIN - CHABAUD - MARCHAL & ASSOCIES**  
**Avocats - 28 Rue Ruffi 30000 NIMES**  
Tél. 04 66 67 69 34 - Fax 04 66 21 66 59  
Email : [csm2@ergaomnes.fr](mailto:csm2@ergaomnes.fr)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
suite à jugement du **28 janvier 2016**  
du Juge de l'Exécution  
près le Tribunal de Grande Instance de NIMES  
**EN UN SEUL LOT**

**Sur BEAUCAIRE (30),**  
18 rue Ledru Rollin et 12 rue du Jeu de Paume  
dans un immeuble élevé de quatre étages sur rez-de-chaussée, avec cave, garage et cour intérieure, figurant au cadastre :  
Section AY n° 21 pour une contenance de 0ha 02a 24ca  
APPARTEMENT de 71,60 m2 de type triplex, situé au rez-de-chaussée, 1er et 2ème étages, avec accès direct par la Rue du Jeu de Paume consistant en le lot n° 3 et les 138/1000èmes des parties communes générales

**MISE A PRIX : 70.000 € (soixante-dix mille euros)**  
outre les frais, clauses et conditions du cahier des conditions de vente

**Adjudication fixée à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES,**  
au Palais de Justice, Boulevard des Arènes, du :  
**JEUDI 26 MAI 2016 à 9H00**

**Visite des lieux assurée par la SCP BELIN & LAURENT - Huissier de Justice (Tél. 04 66 29 18 14)**  
**le jeudi 12 mai 2016 de 11h00 à 12h00**

Les enchères, qui devront être au minimum de 200 € (jusqu'à 30 000 €) et de 500 € (au-delà de 30 000 €), ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES (N° 15/00152) ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES.



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Pouvoir Adjudicateur :** COMMUNE DE SAUMANE, Monsieur le Maire, Le Village – 30125 SAUMANE - Tél : 04 66 83 91 42 – Fax : 04 66 34 03 37.

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC**

**L'avis concerne un marché public**

**Type de marché :** Travaux – Exécution

**Objet du marché :** Aménagement VRD – Traversée d'agglomération – Tranchel.

**Allotissement / Tranches :** La consultation est décomposée en deux lots  
Lot 1 : Réseau Pluvial – Lot 2 : Voirie

**Description :**

Lot 1 : Canalisation BA Ø 400 à 600 mm : 170 ml, Caniveau grille 45 x 45 cm : 5 ml, Regard béton : 14 U

Lot 2 : Terrassement : 585 m3, GNT 0/31.5 : 176 m3, EME : 230 t, BBSG : 387 t, Bordure : 365 ml, Béton désactivé : 32 m3

**Lieu d'exécution :** RD907

**Variantes :** Autorisées

**Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :** Les PSE ne sont ni prévues, ni autorisées

**Durée du marché :** Les délais maxima d'exécution sont : LOT N°1 - Études 4 semaines + Travaux 6 semaines LOT N°2 - Études 4 semaines + Travaux 6 semaines

**Maître d'œuvre :** CEREG Ingénieurs Conseils – Agence Cévennes – Immeuble le Liner – 1655 Chemin de Trespeaux, 30100 ALES. Tél : 04 66 56 67 60 – Fax : 04 66 30 07 47

**Conditions de participation :** Le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de la consultation.

**Cautionnement et garanties exigés :** le versement éventuel de l'avance forfaitaire est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande. Retenue de garantie de 5 %.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Paiement par mandat administratif dans les délais légaux. Les prestations sont financées sur les fonds propres de la commune (40%), les aides du département (50%) et de la Région (10%).

**Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être téléchargés :** le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

**Modalités de transmission des candidatures et des offres :** Transmission sur support papier à l'adresse du Pouvoir Adjudicateur, ou transmission élec-

**LICENCE PRO**  
FORMATION EN UN AN

**JOURNALISTE PRESSE ÉCRITE / WEB**  
**FILIÈRE PRESSE DE PROXIMITÉ**  
en partenariat avec le Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale

**Date du concours**  
10 mai 2016

**Conditions d'accès**  
Bac +2 ou 120 ECTS

**ESJ**  
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE**

INSCRIPTION AVANT LE 26 AVRIL SUR  
[www.esj-lille.fr](http://www.esj-lille.fr)

PR Université de Lille


 Département du GARD  
 COMMUNE DE SAINT MAXIMIN

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
 A LA CONCURRENCE  
 Procédure Adaptée - Nature : TRAVAUX**
**1 Identification de l'organisme qui passe le marché**

Commune de SAINT MAXIMIN (30 700)

**2 Procédure de passation :**

Procédure adaptée selon l'article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics

**3 Objet de la consultation :**

"REPARATION et CONSOLIDATION du fossé Chemin de Massillargues à SAINT MAXIMIN 30 700"

**4 Caractéristiques :**

- \* Réparation du carrefour existant (terrassement, revêtement en GB et bi-couche, bordures) environ 250m2
- \* Pose de réseau pluvial sur 15 à 20ml
- \* Curage de fossé sur 460ml
- \* Débroussaillage, abattage, débitage et nettoyage du fossé sur environ 500ml
- \* Reprise et mise en place de blocs d'enrochement à bétonner sur environ 100m2

**5 Modalités d'attribution du marché :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- \* Prix des prestations : 50%
- \* Valeur Technique : 40%
- \* Délai: 10%

Les offres devront être faites sur support papier soit envoyées par courrier postal avec A/R, soit déposées en Mairie contre récépissé.

Les ouvrages ou prestations du marché seront réglés par application des prix forfaitaires

**6 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

Voir règlement de consultation

**7 Modalité d'obtention du dossier :**

- \* La consultation est téléchargeable sur le Réveil du Midi
- \* Possibilité d'obtenir un dossier papier complet :

**Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation contre 50 euro TTC de frais de reproduction :** SARL CapINGE 866 Av du Maréchal Juin 30900 NIMES

A envoyer un fax ou email pour réserver le dossier, (voir coordonnées ci-dessous)

**8 Date limite de réception des offres :** le LUNDI 9 MAI 2016 à 12 heures**9 Délai de validité des offres :** 120 jours**10 Durée du marché :** 2 mois maximum**11 Adresse où les offres doivent être transmises :**

Mairie de SAINT MAXIMIN 1 Rue des Ecoles 30 700-SAINT MAXIMIN

**12 Autres renseignements :**

\* Renseignements administratifs et techniques :  
 SARL Cap INGE, M. DELBECQ Camille, cap-inge@orange.fr,  
 Tél : 04 66 68 19 76, Fax : 09 70 06 13 02. Les dossiers doivent être rédigés en langue française L'unité monétaire est l'Euro.

**13 Date d'envoi à la publication :** le 12 avril 2016.
**Modalités de transmission des candidatures et des offres :** Transmission sur support papier à l'adresse du Pouvoir Adjudicateur, ou transmission électronique exclusivement dans la salle des marchés du site <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>
**Type de Procédure :** Procédure adaptée - Validité des offres : 180 jours**Critères d'attribution :** Prix : 70% - Valeur technique : 30%.**Date limite de réception des offres :** Lundi 9 Mai 2016 - 12h00**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Tél : 04.66.27.37.00 – fax : 04.66.36.27.86 – courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr**Voies de recours :** Voir les articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative**Date d'envoi du présent avis :** Jeudi 14 Avril 2016.
**CABINET RD AVOCATS & ASSOCIES**  
 (REINHARD - DELRAN & ASSOCIES)  
 AVOCATS ASSOCIES

16, rue des Greffes - 30 000 NIMES

Tél. : 04.66.36.08.46 - [www.rdavocats.fr](http://www.rdavocats.fr)
**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
 SUR SURENCHERE  
 EN UN LOT**
**Commune de NIMES (Gard) 194 & 210 Avenue Pierre  
 GAMEL : Un appartement de type 2 situé au 1er étage,**

portant le n° 118 et constituant le lot n° 44 (&amp; les 63/10 000èmes) d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, dénommé Résidence Hôtel Parc Arena et édifié sur des parcelles de terre cadastrées SECTION ET n° 43, d'une contenance cadastrale de 21 a 31 ca &amp; SECTION ET n° 44, d'une contenance cadastrale de 5 a 07 ca.

Etat Descriptif de Division publié le 26/07/2007, Vol. 2007 P n° 9037.

**SUR LA MISE A PRIX DE 31 900 €  
 OUTRE LES CHARGES**
**Adjudication fixée : LE JEUDI 9 JUIN 2016 à 9H**
 Devant le Juge de l'exécution du Tribunal  
 de Grande Instance de NIMES Salle ordinaire des ventes  
 au Palais de Justice boulevard des Arènes 30 000 NIMES

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

 Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CCV également disponible sur les sites [www.rdavocats.fr](http://www.rdavocats.fr) & [www.encheresjudiciaires.com](http://www.encheresjudiciaires.com)).

 Il sera procédé à la requête de la Compagnie Financière de Marchand de Biens Volney, société par actions simplifiée, ayant pour nom commercial COFIMAB, au capital de 181 683,20 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 391 754 363, dont le siège social est 19 rue des Capucines 75001 PARIS ; agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège ; ayant pour avocat constitué la SCPA rd avocats & associés, Société Civile Professionnelle d'Avocats au Barreau de NIMES, dont le siège est à Nîmes, 16, rue des Greffes.  
 A la vente aux enchères sur surenchère de l'immeuble situé 194 & 210 Avenue Pierre GAMEL à NIMES (Gard), constituant le lot n° 44 (& les 63/10 000èmes)

d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété, dénommé Résidence Hôtel Parc Arena, édifié sur des parcelles de terre cadastrées SECTION ET n° 43, d'une contenance cadastrale de 21 a 31 ca &amp; SECTION ET n° 44, d'une contenance cadastrale de 5 a 07 ca.

Cet immeuble consiste en un appartement de type 2 situé au 1er étage et portant le n° 118.

Il est composé d'une pièce principale, d'une chambre et d'une salle d'eau. Superficie habitable : environ 29,47 m².

 Occupation : Loué (l'ensemble de la copropriété est donné en location à la société VICTORY GESTION).  
 Chauffage : Electrique.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA  
 CONCURRENCE**
**Pouvoir Adjudicateur :** COMMUNE DE SABRAN, Mairie –  
 Hameau de Combe – 8 Rue Florentin Colain – 30 200 SABRAN –  
 Téléphone : 04.66.89.69.09 - Télécopie : 04.66.39.84.41.

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les  
 marchés publics de l'OMC**
**L'avis concerne un marché public****Type de marché :** travaux – Exécution**Objet du marché :** Programme voirie 2016.**Lieu d'exécution :** Commune de SABRAN**Allotissement / Tranche :** Sans objet**Description :** 19 chemins avec 134T de BBSG 0/10, 3600 m² bicouche, 1900 m de dérasement, 360 m² de plateau, 650 m² de terrassement.**Variants :** Non Autorisées.**Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :** Les PSE ne sont ni prévues, ni autorisées.**Durée du marché :** Les délais maxima d'exécution des travaux sont les suivants : Études: 3 Semaines + Travaux 10 Semaines.**Maitre d'œuvre :** CEREG Ingénieurs Conseils – Agence Vallée du Rhône – Immeuble le Rivarol - 176 Avenue Salengro – 30200 BAGNOLS SUR CEZE – Tél : 04 66 39 02 65 - Fax : 04 66 90 15 66**Conditions de participation :** Le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de la consultation.**Cautionnement et garanties exigés :** le versement éventuel de l'avance forfaitaire est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande. Retenue de garantie de 5 %.**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Paiement par mandat administratif dans les délais légaux. Les prestations sont financées sur les fonds propres de la Commune et les aides du département.

**Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être téléchargés :** le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>
 Retrouvez tous les modèles d'annonces légales  
 sur notre site [www.lereveildumidi.fr](http://www.lereveildumidi.fr)



## La douane : accélérateur de croissance en 2016



Dossier réalisé par  
Dorothée Thénot  
pour Réso Hebdo Eco



*C'est une institution plusieurs fois centenaire qui se modernise et innove avec l'entrée en vigueur en mai prochain du Code des douanes de l'Union. Au programme, dématérialisation des procédures, interconnexion des systèmes informatiques et promotion du statut d'opérateur économique agréé. Avec cette labellisation, la douane entend améliorer la fluidité et la sécurité des flux de marchandises dans l'Union européenne. Cette "norme de qualité" pourrait devenir un outil de compétitivité, pour les entreprises qui ont les moyens de l'obtenir.*

On en connaît plutôt le képi ou l'aspect coercitif, et pourtant 2016 est, pour les douanes européennes, l'année d'une innovation majeure. Le 1er mai entrera en effet en application le Code des douanes de l'Union (CDU), dont l'objectif est de mettre en place une douane européenne électronique, d'harmoniser et de simplifier les procédures entre les 28 pays de l'Union européenne (UE), avec la dématérialisation des démarches. Ces notions, au premier abord techniques, vont toucher dans leur quotidien les entreprises qui exportent et importent des marchandises.

Avant d'entrer dans le détail du CDU, arrêtons-nous sur sa genèse : plusieurs codes des douanes se sont succédé dans l'histoire de l'Union européenne, jusqu'au traité de Lisbonne en 2013. Même si l'UE est une union douanière, les échanges commerciaux se heurtent bien à des barrières car les sanctions en cas de contentieux ne sont pas harmonisées et les pratiques de contrôle des administrations sont très disparates selon les États. Le dédouanement peut s'avérer plus facile dans tel pays. L'objectif du traité de Lisbonne est d'harmoniser ces différences et c'est le premier volet du CDU : instaurer un véritable espace économique européen grâce à une dématérialisation des démarches et l'interconnexion des systèmes informatiques des 28 États membres de l'Union.

### Solvabilité et sécurité

Parallèlement, le nouveau Code des douanes doit se conformer aux dispositions prises à la demande des États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 pour renforcer la sûreté et la sécurité dans les échanges. Ce sont les normes SAFE, destinées à garantir la sûreté des échanges de marchandises et prévenir les actes terroristes empruntant le fret commercial. Cela a conduit à la création du statut d'Opérateur économique agréé (OEA). Il permet aux administrations douanières de labelliser des entreprises et de s'assurer, à la suite d'audits, qu'elles présentent des garanties en termes de solvabilité, de surface financière, de logistique, et sont conformes aux exigences de sécurité des États-Unis. Avec le statut d'OEA, une entreprise bénéficie d'avantages et de facilités dans ses échanges avec les États-Unis, mais aussi avec la Suisse, le Canada, la Chine ou encore le Japon, grâce à des accords de reconnaissance mutuelle.

**Instaurer un véritable espace économique européen**

Étant identifiée comme un opérateur solvable, l'entreprise labellisée OEA bénéficie d'un niveau de contrôle réduit à l'entrée de ces pays et de procédures de dédouanement plus rapides. Mais il n'a remporté en France qu'un succès limité. « Jusqu'à présent, ce statut intéressait surtout les grands groupes et peu de PME car il faut supporter un audit, disposer d'une surface financière suffisante et d'un volume d'échanges conséquent avec les grands pays concernés, explique Denis Martínez, directeur régional des douanes du Léman. La

France occupe la troisième position en Europe avec 1 600 OEA, contre plus de 6 000 en Allemagne.» C'est là qu'intervient le deuxième volet du CDU : pour revaloriser ce statut, il accorde aux entreprises labellisées des facilités dans leurs échanges tant au sein de l'UE que hors de l'UE.

### Un outil contre la concurrence

Pivot du Code des douanes de l'Union, le statut d'Opérateur économique agréé accorde des facilités aux entreprises, en premier lieu le dédouanement centralisé communautaire. Lors de l'importation de marchandises, pour éviter les ruptures de charge et les déclarations dans chacun des pays de destination, il n'y aura qu'un seul point de déclaration, avec la possibilité de le dissocier du lieu physique d'arrivée des marchandises. «Les OEA vont réaliser des gains de trésorerie importants grâce à la simplification des opérations de dédouanement et la réduction des délais d'immobilisation des marchandises», précise Denis Martinez. Outre une meilleure maîtrise des risques et fluidité des échanges, ces nouvelles dispositions pourraient aussi faire gagner aux plateformes logistiques françaises des parts de marché à l'international, devenant un moyen de développer l'attractivité de l'Hexagone et d'améliorer sa place dans le commerce mondial.

Autre facilité accordée aux entreprises OEA, l'autoévaluation leur permettra de bénéficier de contrôles allégés, y compris dans l'UE, avec seulement une inscription

dans la comptabilité matière. Il n'y a plus d'obligation déclarative auprès de la douane pour disposer de sa marchandise. L'entreprise se contente d'avertir la douane, qui vient ou non contrôler, et détermine elle-même le montant des taxes dont elle devra s'acquitter. Si le statut d'OEA n'est pas obligatoire, il est présenté par l'administration douanière comme un outil de compétitivité car les entreprises qui ne l'ont pas pourraient être pénalisées face à la concurrence des OEA qui bénéficient de facilités dans leurs échanges et sont reconnus comme solvables par les autres États membres de l'UE, mais aussi les États-Unis, la Chine, le Japon ou le Canada.

L'objectif affiché des douanes est de séduire les PME. L'obtention de l'agrément est gratuite : des inspecteurs des douanes et des conseillers de la cellule conseil aux entreprises font un audit de l'entreprise, de ses procédures douanières, transports, logistiques, ainsi que de ses dispositions en matière de sécurité et de sûreté. Ils font des recommandations, puis délivrent, lorsqu'elles sont appliquées, le statut d'OEA.

### Interconnexion globale au 31 décembre 2020

Le déploiement de cette réforme douanière se fera en deux temps. Les dispositions du CDU entrent en application le 1er mai 2016 dans les 28 États membres. Mais comme le Code des douanes de l'Union est adossé à l'interconnexion de tous les systèmes informatiques et

que chaque État n'a pas le même niveau de maturité et d'avancée technologiques, une période transitoire permettra aux États membres de se mettre en phase avec les dispositions du CDU en matière de dématérialisation des échanges. Le 31 décembre 2020 est la date butoir à partir de laquelle tous les États de l'UE devront être interconnectés sur le plan informatique pour les procédures douanières.

En France, le portail des douanes aide les entreprises à utiliser les principales codifications pour faire leurs déclarations. Les entreprises devront aussi s'équiper d'outils informatiques, notamment pour l'inscription comptabilité matières lors de l'arrivée de marchandises et l'envoi d'un message à la douane pour prévenir de cette arrivée, soit en se dotant d'un système informatique "maison" en interne, soit en achetant un progiciel spécifique auprès d'un éditeur de logiciels. Les douanes, en partenariat avec les chambres consulaires et les CGPME, vont organiser localement une série de rencontres pour informer et conseiller les entreprises.

### Le premier volet du CDU

C'est instaurer un véritable espace économique européen grâce à une dématérialisation des démarches et l'interconnexion des systèmes informatiques des 28 États membres de l'Union.

**La French Touch est puissamment inspirée.**

**EASY PACK**

Renault CLIO  
À PARTIR DE  
**149€** /MOIS<sup>(1)</sup>  
SANS APPORT, SANS CONDITION DE REPRISE,  
AVEC 4 ANS D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE<sup>(2)</sup>  
LOCATION LONGUE DURÉE SUR 49 MOIS

**MODÈLE PRÉSENTÉ : CLIO LIMITED 1.2 16V 75 AVEC OPTION PEINTURE MÉTALLISÉE ROUGE FLAMME À 195 €/MOIS, SANS APPORT<sup>(3)</sup>.**

(1) Exemple pour Clio Life 1.2 16V 75. (1)(3) Location Longue Durée sur 49 mois/40000 km max. (2) Pack Intégral Renault constitué de l'entretien, des prestations d'usure (hors pneumatiques), de l'extension de garantie constructeur et de l'assistance selon conditions contractuelles sur 49 mois/40000 km (au 1<sup>er</sup> des 2 termes atteint) inclus dans le loyer financier pour 1 €/mois. Voir détail de l'offre Pack Intégral en point de vente et sur renault.fr. En fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Diac, SA au capital de 61 000 000 € - 14 avenue du Pavé-Neuf 93160 Naisy-le-Grand - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny. Offres non cumulables, réservées aux particuliers dans le réseau Renault participant et valables pour toute commande jusqu'au 31 mai 2016. French Touch : Touche Française. EASY PACK : Pack tout inclus.

Gamme Clio : consommations mixtes min/max (l/100 km) : 3,2/5,6. Émissions CO<sub>2</sub> min/max (g/km) : 82/127. Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Renault

RENAULT La vie, avec passion

## Le Web-Journal au Club de la Presse et de la Communication du Gard



Le Club de la Presse recevait Antoine Guiral, journaliste politique pendant 20 ans à «Libération», qui a co-fondé le site «lesjours» avec une équipe de 13 personnes dont 8 journalistes issus aussi du quotidien Libération.

«Le numérique a totalement libéré la créativité et permis une explosion de l'information mais impose une marchandisation de l'information, qui transforme les citoyens en consommateurs et non des lecteurs... La «course au clic» a créé une information totalement uniformisée, reprise de site en site, qui perd sa saveur et qui a contraint en partie les journalistes à faire un véritable travail d'abattage pour produire une «information-type». L'enjeu aujourd'hui est d'arriver à recréer de la valeur autour de l'exercice du journalisme pour proposer une information de qualité, en intégrant tout ce qu'a pu apporter internet...»

Le média «lesjours» fait partie de la 2ème génération des pures-player après les pionniers rue 89 ou Mediapart, avec des modèles économiques différents, sur abonnement (de 1 à 90 € par mois), sans publicité. Antoine Guiral évoque des marqueurs différents : «une expérience utilisateur, une dimension graphique, visuelle très forte avec de la production de photo, de la vidéo et une mise en scène de l'information qui soit très originale dans le fond et la forme»...

Abdel Samari, directeur d'«Objectifgard» a témoigné des 8 ans d'existence du site d'informations locales. qui aurait, selon ses dires «atteint 1 000 065 lecteurs, une première pour nous». A. Samari défend l'accès gratuit à l'information, avec une équipe de 7 à 8 journalistes qui seraient financée par la publicité et les abonnements. **C. Mountasser**

Du 13 au 22 mai

## La biennale Laudun l'Ardoise, un parcours des arts contemporains sur la rive droite du Rhône

Design, arts contemporains, nouvelles technologies, mais aussi terroir, la première œuvre, c'est cette biennale, fruit de la collaboration entre Patrick Grammatico, commissaire de la biennale et directeur de la culture de la ville de Laudun et Dani Pomeroy, présidente de l'association Signatures qui regroupe les artistes de la biennale et les galeries de Laudun.



21 sites pour 150 artistes sélectionnés à retrouver dans 7 villes et villages gardois du 13 au 22 mai. A l'honneur : Colette Richarme, peintre héraultaise du 20ème siècle, ce qui permet de donner à l'ensemble pour cette deuxième édition (2013) un éclairage sur «les femmes dans l'art» et de leur dédier la biennale.

Un kaléidoscope de l'art contemporain ouvert à tous avec des pôles identifiés : les nouvelles technologies numériques à Tresques, l'art singulier Babart à Uzès, la statuaire à Saint-Laurent-des-Arbres, la photo à Pouzilhac, le monde de l'imaginaire et de l'enfance à Remoulins, et les sculptures monumentales à Domazan... Laudun se garde la part vivante avec un événementiel permanent, du street-art, un concert du conservatoire de



Bagnols qui animeront de la cave des vigneron au Forum... Grâce au soutien des 7 collectivités et des partenaires, Grammatico espère 8 000 visiteurs. [www.biennaledelaudun.fr](http://www.biennaledelaudun.fr) **SV**

Nîmes 23-24 avril

## 7èmes Grands Jeux Romains : Cléopâtre à Nîmes

Culturespaces, le délégataire en charge des Arènes de Nîmes, s'est investi cette année dans l'histoire de «Cléopâtre», reine d'Egypte. Les 23 et 24 avril aux Arènes de Nîmes, 500 reconstituteurs de France, d'Italie, du Royaume-Uni et de Croatie se sont lancés pour ce projet.

### 31 avant notre ère

Après «Hannibal» en 2015 qui a réuni 24 000 spectateurs, place cette année à Cléopâtre. Succès garanti par une personnalité à la séduction sulfureuse; en seulement 4 jours, 3 600 places ont été vendues. Durant ces 2 journées, Nîmes remontera le temps...Retour à l'antiquité avec les déambulations de reconstituteurs au centre ville, présentation des galères romaines sur le parvis des arènes, démonstrations des manoeuvres militaires...

Dans les arènes, on assistera à l'entrée de l'Empereur suivie de la cérémonie en



l'honneur d'Hadrien, puis viendra Equira : spectacle de courses de chevaux avec des cavaliers aux couleurs de leurs territoires, rouge pour la Maison Carrée, blanc pour le quartier de la Fontaine et vert pour les Arènes. Des gladiateurs à pieds, des chars de combats, des danseuses égyptiennes accueilleront la grande reine Cléopâtre tant attendue. Points d'orgue : la bataille navale d'Actium et la bataille finale des légions.

### En mode romaine

À l'invite de l'association «Coeur de Nîmes», de nombreux restaurateurs proposeront des menus romains. Les artisans et commerçants seront costumés et proposeront au public des aliments et objets que les grecs et romains utilisaient Cléopâtre, les grands jeux romains- Arènes de Nîmes- Tarifs : de 5 à 45€ Réservation en ligne : <http://www.arennes-nimes.com/#GrandsJeuxRomains> **C. Mountasser**